REUNION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SAGE SEVRE NIORTAISE MARAIS POITEVIN

14 DECEMBRE 2011

Relevé de conclusions

_____

définitif

14 décembre 2011
Locaux du S.M.E.P.D.E.P. de la vallée de la Courance (Epannes - 79)

CONTACT : Cellule animation SAGE – M. François JOSSE
Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Niortaise
Maison du département – BP 531 - 79021 NIORT Cedex
Tel : 05 49 06 79 79
Fax : 05 49 06 77 71
Email : contact@sevre-niortaise.fr

REUNION DE LA CLE DU SAGE SEVRE NIORTAISE MARAIS POITEVIN DU 14 décembre 2011

_____

Etaient présents, avec voix délibérative, les membres de la CLE suivants :

Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux

En début de séance :

- M. Serge AUDEBRAND, adjoint au Maire du Vanneau
- M. Claude BUSSEROLLE, maire de La Crèche
- M. Thierry CEBRAND, maire de Saint Cyr du Doret
- Mme Marie-Josèphe CHATEVAIRE, Conseillère générale de la Vendée
- M. Daniel DAVID, maire de Benet
- M. Sébastien DUGLEUX, Conseil général des Deux-Sèvres
- M. Claude GARAULT, SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine
- M. Roger GERVAIS, maire de Saint Médard d'Aunis *(mandat de M. GUERINET)*
- Mme Claudine GOICHON, Conseil régional des Pays de la Loire
- Mme Nicole GRAVAT, Ville de Niort
- M. Christian GRIMPRET, maire de Sainte Soulle *(mandat de M. BLANCHARD)*
- M. Jean-Jacques GUILLET, Syndicat Mixte du Parc Interrégional du Marais poitevin
- M. Bernard LEYSSENE, adjoint au Maire d'Arçais
- M. Serge MORIN, Conseiller Régional de Poitou-Charentes, Président de la CLE *(mandat à M. MORIN)*
- M. Jean-Claude RICHARD, Président du Syndicat Intercommunal du Marais Poitevin, bassins de la Vendée, de la Sèvre et des Autizes *(mandat de M. SOUCHET)*
- M. Jean-Pierre SERVANT, maire de La Ronde

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

- M. Henri BONNET, Association de Concertation pour l'Irrigation et la Maîtrise de l'Eau de Charente Maritime
- M. Jacques CAILLETON, UFC-Que Choisir 79
- M. Philippe CHARLES (AIDS)
- M. Benoit CHAUVIN, Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres
- M. Jean-Michel GRIGNON, représentant de la Fédération des Deux-Sèvres pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- M. Jean-Pierre GUERET, LPO 85
- M. Jean GUILLOUX, Président du syndicat des marais mouillé de la Charente-Maritime *(mandat de M. BOUCARD)*
- M. Marcel MOINARD, Président du syndicat des marais mouillé des Deux-Sèvres
- M. Philippe MOUNIER, Président du syndicat des marais mouillé de Vendée
- M. François-Marie PELLERIN, Association de Protection, d'Information, d'Etude de l'Eau et de son Environnement *(mandat de M. PICAUD),*

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

- M. Didier AUBERT, DDT Deux-Sèvres
- M. Claude DALLET, Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- M. Yann FONTAINE (DDTM Charente-Maritime)
- Mme Bénédicte GENIN (Préfecture de Région Poitou-Charentes)
- M. Frédéric LESEUR (DREAL Pays de la Loire)
- M. Jean-François LUQUET (ONEMA)
- M. Frédéric NADAL, DDT Deux-Sèvres
- M. Pierre POUGET, DREAL Poitou-Charentes
- M. Lionel RIMBAUD (ARS Poitou-Charentes)
- Mme Myriam SAPEY (DDTM Vendée)

Assistaient en outre les personnes suivantes :

- M. Julien RENARD, Conseil général de Vendée
- M. Cédric BELLEYC, SYHNA
- M. Stéphan COUROUX, CG17-DDDM
- M. Dominique GIRET, Parc Marais Poitevin
- M. Olivier CAILLE, SMEPDEP de la Vallé de la Courance
- Mme Aurélie SEGOVIA, CA 79
- M. Elven LANOE, IIBSN
- Mme Florence GABORIAU, directrice de l'I.I.B.S.N
- M. François JOSSE, IIBSN, animateur du SAGE

Etaient excusés :

- M. Gilbert BARANGER, maire de Bessines
- M. Jean-Michel BERNARD, adjoint au Maire du Gué de Velluire
- Monsieur Patrick BLANCHARD, Conseil général de la Charente-Maritime
- M. Michel BOSSARD, maire de Nieul sur l'Autise
- M. Patrick CHARPENTIER, maire de Sepvret
- M. Pascal DUFORESTEL, Conseil régional Poitou-Charentes
- M. Bernard FAUCHER, maire de Saint Georges de Noisné
- M. René GIBAULT, Conseil général de la Vienne
- M. Christian GUERINET, Syndicat d'Adduction, de Distribution d'eau potable et d'assainissement de la Charente-Maritime
- M. Jean-Pierre JOLY, SIAP de la Plaine de Luçon
- M M. Alain MINAULT, maire de Chey
- M. Joël MISBERT, Conseil général des Deux-Sèvres
- M. Alain PIVETEAU, Syndicat des Eaux du Vivier
- M. Claude ROULLEAU, Président du SERTAD
- M. Dominique SOUCHET, Député, Président de l'IIBSN
- M. Benoit DURIVAUD, Vice-Président de la section régionale conchylicole Poitou-Charentes
- M. Jean BOUCARD, Union des Marais de la Charente maritime,
- M. Manuel MERCIER, CCIT 79
- M. Patrick PICAUD, Association Nature-Environnement 17
- M. Antoine PRIOUZEAU, Chambre d'Agriculture de Vendée
- M. Luc SERVANT, représentant de la Chambre d'Agriculture de Charente Maritime

L'ordre du jour est le suivant :

- *1 - Approbation du compte-rendu de la CLE du 13 octobre 2011*
- *2 – Bilan des programmes « Re-sources »,*
- *3 – Validation des inventaires communaux des zones humides de 11 communes du territoire du SAGE (6 en Deux-Sèvres et 5 en Vendée),*
- *4 – Choix d'un logo pour le SAGE*
- *5 – Point d'avancement sur les contrats territoriaux de gestion quantitative*
- *6 – Points divers*

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants.

I– APPROBATION DES COMPTES-RENDUS

L'animateur précise que le compte-rendu de la CLE du 13 octobre 2011 a été envoyé par courrier à ses membres le 14 novembre et qu'aucune remarque ne lui est parvenue à ce jour sur ces documents.
En l'absence de remarques ou de demande de modifications, ces documents sont adoptés à l'unanimité.

M. MORIN cède ensuite la parole à M. Montepini, chargé de mission « Programmes Re-sources » au Conseil régional Poitou-Charentes.

II – BILAN DES PROGRAMMES « RE-SOURCES » SUR LE TERRITOIRE DU SAGE

En préambule, l'animateur fait le point sur la production en eau potable à partir de ressources situées sur le territoire du SAGE en 2010 (cf. annexe n°6). L'eau prélevée sur le territoire du SAGE en 2010 pour la production AEP se montait à 20,5 millions de m^3 (contre seulement un peu plus de 19 millions en 2001 recensés dans le cadre de l'état des lieux du SAGE), soit une augmentation **de l'ordre** de 0.6% par an depuis 10 ans.

L'animateur fait ensuite un rapide tour d'horizon de l'évolution dans le temps de la qualité des eaux souterraines en nitrates à partir des données issues du réseau patrimonial (banques ADES –BRGM) pour une quinzaine de captages (cf. diapo n°6 à 16 du power-point joint en annexe n°1). Il distingue les eaux souterraines les plus superficielles, avec des concentrations en nitrates relativement élevées, des eaux souterraines plus profondes et mieux protégées (nappes du Lias), aujourd'hui encore bien préservées mais généralement avec des débits d'exploitation beaucoup plus faibles.

M. MONTEPINI fait alors un bref historique de la démarche « Re-sources ». Il souligne que 6 aires d'alimentation correspondant à 20 captages prioritaires au titre du Grenelle de l'Environnement sont présents sur le territoire du SAGE et sont engagés dans la démarche du programme « Re-sources ». Il présente ensuite un bilan des différentes opérations menées dans le cadre de ces programmes sur les différentes aires d'alimentation (cf. power-point joint en annexe n°2)

M. GUILLET demande s'il est possible de connaître les montants financiers engagés dans ce type de démarche. M. MONTEPINI répond que le montant annuel par contrat est de l'ordre de 50.000€ H.T pour l'animation et de 80 à 120.000€ H.T pour le programme d'action (hors MAET). Le montant total engagé sur l'ensemble des bassins versants « Re-sources » est d'environ 1 million d'€ par an.

M. DUGLEUX demande s'il existe un dispositif de veille foncière avec la SAFER sur certains secteurs (proximité des captages, gouffres,….). M. MONTEPINI répond qu'un tel dispositif existe mais qu'il est aujourd'hui peu utilisé (Programme « Re-sources » de la ville de la Rochelle notamment).

M. PELLERIN souligne qu'il existe un programme comparable côté vendée : l'opération Eau Vendée Environnement (EVE). Il précise qu'il continue pour sa part à s'interroger sur l'efficacité de tels programmes. En effet, au mieux, il ne peut que constater la stabilisation des teneurs en nitrates sur des niveaux élevés (bien supérieurs aux objectifs du SAGE) alors même que les nappes souterraines présentes sous le territoire ne présentent pas d'inerties et que les résultats des programmes engagés devraient être visibles rapidement. Devant ce manque d'efficience d'actions qui paraissent

pourtant très lourdes, il se demande donc s'il ne serait pas judicieux de passer à la vitesse supérieure avec des programmes plus musclés pour améliorer la qualité. Il estime par ailleurs qu'il y a une grande incohérence à vouloir à la fois améliorer la qualité des eaux et accepter dans le même temps la multiplication d'élevages industriels (poullaillers notamment).

M. GRIMPRET consteste l'hypothèse de M. PELLERIN portant sur la supposée absence d'inertie des milieux. Il estime en effet que les sols de groies du bassin du Curé sont particulièrement riches en matière organique, ne sont pas réactifs du tout et que c'est cette inertie qui fait aujourd'hui la richesse de ces sols. M. CHARLES appuie les propos de M. GRIMPRET et estime qu'il faudra attendre encore pour pouvoir voir les résultats de ces programmes. Il considère pour sa part qu'il faudrait plus encore qu'aujourd'hui territorialiser les MAE et que le manque d'engagement des agriculteurs constaté sur certains territoires peut pour partie être imputé à des objectifs « nitrates » trop contraignants dans les MAE par rapport à certains rendements et certaines normes de qualité des produits.

M. BONNET confirme que les terres de groies sont particulièrement riches en matière organique (5 %, à comparer avec les 2% observés en Beauce). Il rappelle aussi que l'ITCF a démontré en case lyzimétrique que, même sans apport de fertilisation azotée, on peut observer jusqu'à 80 kg/ha/an relargués sous ce type de sols. Par conséquent, en l'absence de froids significatifs qui arrêtent les processus de minéralisation (et la forte activité microbienne de ces sols) avant des pluies importantes, il y aura forcément un retour de nitrates vers la nappe. Il souligne d'autre part qu'un colloque scientifique s'est tenu à l'hôpital de la Pitié Salpétrière le 31 mars dernier en présence de M. CABROL (cardiologue) qui a notamment conclut aux effets protecteurs des nitrites et nitrates vis-à-vis des risques cardiovasculaires.

M. RIMBAUD constate quant à lui une dégradation de la qualité de l'eau, malgré toutes les mesures et programmes d'actions mis en place depuis 5 ans sur le territoire.

M. PELLERIN s'interroge finalement sur la possibilité d'atteinte des objectifs du SAGE (objectifs pourtant bien rabotés lors de l'approbation du SAGE) à partir des dispositifs actuels. M. GRIMPRET répond qu'il estime pour sa part que ces objectifs ne pourront pas être atteints avec la mise en oeuvrebdes mesures présentées.

M. MONTEPINI souligne **qu'il a été décidé ne de pas saisir dès à présent la possibilité offerte par la législation d'inscrire ces aires d'alimentation de captages prioritaires dans une démarche réglementaire.**

M. DALLET précise que l'agence de l'eau viendra présenter un bilan de ces actions devant la CLE en 2012. M. GUILLET souhaite que ces bilans intègrent les données financières (budget).

Mme GOICHON rappelle que certaines collectivités (ville de Munich) ou entreprises se sont engagées dans une démarche de contractualisation et qu'il serait sans doute intéressant de voir les expériences positives qui ont pu être menées par ailleurs, même si tout n'est évidemment pas transposable ocalement.

III – POINT D'AVANCEMENT SUR LES CONTRATS DE GESTION QUANTITATIVE (ou CTGQ)

M. RICHARD (président de la structure maître d'ouvrage d'un contrat territorial gestion quantitative pour le bassin de la Vendée) devant s'absenter rapidement pour assister à une autre réunion, M. MORIN propose que le point 5 de l'ordre du jour soit avancé et présenté dès à présent.

L'animateur présente alors les éléments portés à la connaissance de la CLE sur les différents projets de contrats (cf. diapos n°45 à 53 power-point en annexe n°1) et notamment le tableau de synthèse reproduit en annexe n°3.

M. DUGLEUX s'interroge une nouvelle fois sur la pertinence de continuer à choisir l'année de consommation maximale (2003 pour le bassin versant de la Vendée) comme référence de base de calcul pour tous les dossiers de réserves de substitution. En effet, dans le cas du dossier du CTGQ Vendée, avec des volumes restant dévolus à l'irrigation après la mise en place des projets de réserves de substitution situés à hauteur de 12.34 Mm^3 (volumes prélevés en hiver et stockés + volumes pouvant être prélevés en été) et supérieurs à la consommation moyenne réelle sur la période 2000-2010 (11.55 Mm^3d'après les chiffres présentés lors de la CLE du mois de juin), on ne peut que relativiser l'effort d'économie d'eau projeté. En tout état de cause, il lui semble même qu'avec des évolutions de cultures et une réduction des doses sur ce secteur, le projet de contrat pourra même conduire à une augmentation des surfaces irriguées. Il demande aussi où en est la mise en place des autres mesures de la boîte à outils (économies d'eau, désirrigation, changements de rotations,…), point qui n'a pas été abordé lors de l'exposé.

M. RICHARD ne souhaite pas de procès d'intention. Il indique tout d'abord que :

- cette présentation est un point d'étape et que la mise en place de la boîte à outils est actuellement en cours d'étude par la Chambre d'Agriculture de Vendée ;
- les chiffres présentés ont été autorisés et déjà entérinés par l'ensemble des parties prenantes au contrat (AELB, services de l'Etat, DREAL,…).

Il précise ensuite qu'il considère que l'objectif premier de ce projet est bien la protection des milieux, mais que si la loi et les prescriptions de financeurs et de l'Etat permettent dans le même temps de favoriser l'économie agricole (et l'économie en général), cela ne peut être que positif.
M.PELLERIN prend acte du fait que ce projet va au-delà de ce qui était prévu dans le SDAGE en étape intermédiaire. Il revient cependant sur trois points du projet de CTGQ Vendée :

- le manque de transparence dans l'élaboration du contrat.
  Contrairement au département des Deux-Sèvres où les associations de consommateurs et de protection de la nature participent au dossier, elles ne sont pas invitées en Vendée.
- les questions aujourd'hui sans réponse quant à l'effort de mise en place des différents instruments de la boîte à outils (sachant que l'économie d'eau est en réalité déjà faite comme l'a démontré M. DUGLEUX),
- l'intégration ou non des réserves « particulières ou privées » déjà votées par la CLE dans un mode de gestion et une gouvernance collective.

Sur ce dernier point, M. RICHARD précise que toutes les réserves qui seront construites seront soumises aux mêmes contraintes :

- délégataire qui gérera l'ensemble avec un comité de pilotage et un comité de surveillance
- volumes attribués tous les 15 jours par le délégataire et contrôle permanent des compteurs pour vérifier leur respect.

Il informe que les dernières réserves autorisées sur le bassin de la Vendée devraient intégrer le système de gestion collective mais pas les plus anciennes, même si des solutions pourront peut-être être trouvées dans l'avenir. M. RICHARD développe ensuite le projet de réserves situé sur la commune de Saint Martin des Fontaines (hors SAGE SNMP) qui présentent un intérêt tout particulier dans le cadre de la mise en place concomitante du Contrat territorial de Milieux aquatiques sur la rivière Longèves (affluent de la Vendée) et pour la protection du captage d'eau potable qui est situé dans le secteur.
M. DAVID souligne qu'aussi bien les réserves du bassin de la Vendée que celles des Autises sont (ou seront) des propriétés publiques à gestion publique. Il estime pour sa part que ce point est un verrou absolument indispensable et que la gestion de ces réserves se doit d'être transparente pour que tout le monde sache comment elles ont gérées. Or, dans le cadre des réserves des Autises, s'il existe bien un comité de pilotage réunissant maître d'ouvrage, délégataire et utilisateurs directs, il s'interroge sur la mise en place du comité de surveillance qui devait réunir l'ensemble de parties prenantes du projet. M. RICHARD précise que ce comité de surveillance ne pouvait se réunir avant la mise en route de la dernière réserve, ce qui est chose faite aujourd'hui. Il estime qu'un comité de surveillance devrait pouvoir se réunir en février ou en mars, même si la composition de ce comité (qui est du ressort de l'Etat) n'est pas à sa connaissance encore préfiguré.

M. GUILLET a l'impression qu'un seul outil est utilisé et préconisé dans ces projets (la réserve de substitution) et le regrette vivement.
M. CHARLES remercie l'animateur qui a participé aux différentes réunions réalisées en Deux-Sèvres sur le sujet et l'IIBSN pour la qualité des éléments techniques mis à la disposition de la CA 79 qui ont permis d'apprécier l'impact des prélèvements agricoles actuels (éléments issus de la modélisation de la nappe de l'Aunis). Il souligne que ces éléments ont notamment mis en évidence que le choix des indicateurs retenus pour la définition du positionnement et du nombre de réserves aura un impact très significatif sur la préservation des milieux ET sur l'économie globale du projet.

M. RIMBAUD souhaite obtenir confirmation que la CLE sera bien destinataire de toutes les études et éléments techniques qui auront permis d'arriver aux conclusions de ces programmes. Il regrette en effet que la CA79 ait clairement exprimé sa volonté de ne pas inviter l'ARS79 aux réunions portant sur les projets de réserves et sur le CTGQ en Deux-Sèvres.
L'animateur informe que c'est l'animateur SAGE (et non le président de la CLE) qui est invité à ces réunions. A ce titre, il souligne avoir connaissance d'expertise ou de données partielles issues de dossiers ou d'étude encore non validées par les maîtres d'ouvrage et que ces éléments n'ont pas encore été portés à la connaissance des membres de la CLE. C'est pour cette raison qu'il a souhaité aujourd'hui faire un point d'étape d'avancement de ces dossiers devant la CLE et qu'il propose, une fois le feu vert donné par les maîtres d'ouvrage, que les éléments validés soient mis à la disposition des membres de la CLE dans l'espace réservé à celle-ci sur le site internet de l'IIBSN après envoi d'un mail d'avertissement). La CLE n'exprime pas d'opposition à ce principe.

M. MORIN indique qu'une diapositive présentant une cartographie et un bilan de l'ensemble des réserves réalisées ou programmées a malencontreusement disparu du diaporama, mais qu'elle sera jointe au compte-rendu (cf. annexe n°4).
L'animateur informe qu'à ce jour ce sont 33 réserves réalisées ou en projet (pour un volume de 11,3 Mm^3) dont la CLE a été informé sur son territoire.

M. PELLERIN demande si les réserves projetées sur le bassin du Curé sont incluses dans ce bilan. L'animateur répond par la négative car à ce jour la CLE n'a pas officiellement connaissance de l'existence et du positionnement de ces réserves.
M. BONNET rappelle que la DDTM 17 a récemment produit une étude qui met en évidence une baisse de 59 % des emblavements en maïs sur le bassin du Curé par rapport aux maximum observés il y a quelques années et que cela représente une perte de revenu pour le monde agricole. Il informe d'autre part que l'ASA de l'Aunis a bien à l'étude un projet de 6 réserves dans le secteur des captages d'eau de la ville de La Rochelle et que ces projets, actés par l'AELB, avançaient correctement.

M. BUSSEROLLE souhaite savoir si les dossiers qui seront présentés en CLE en avril présenteront bien les projets dans leur globalité en intégrant à la fois les réserves et les différents autres outils complémentaires. M. MORIN répond que le maître d'ouvrage reste maître de ces choix, mais qu'il ose espérer que cela sera le cas.
M. DALLET précise que les projets d'opérations territoriales relatives à la gestion quantitative dans les bassins du marais poitevin ont été présentés au conseil d'administration de l'AELB, qui a approuvé le principe d'un engagement dans ces contrats. La délibération du CA indique que l'approbation des programme d'actions objets des CTGQ résultera de l'analyse de l'utilisation et de l'équilibre entre les différentes mesures préconisées par le Préfet de Région. L'animateur confirme ces propos en faisant lecture de l'article 2 de la délibération qui stipule que « Le CA indique que pour définir les conditions de financement des projets, notamment celles des retenues de substitution, il sera attentif d'une part au niveau d'ambition du contrat pour l'atteinte des volumes prélevables et d'autre part à la mise en oeuvre équilibrée des différentes actions prévues (substitution, MAE et économies d'eau) ».
M. DALLET rappelle que, dans le cadre du travail d'approche effectué pour la rédaction de la disposition 7C-4 du SDAGE, il avait déjà été acté le principe d'une réduction à la charge des agriculteurs (sans mesures compensatoires) à hauteur de 20 % des volumes de référence et que pour le solde nécessaire pour parvenir au volume prélevable pour l'atteinte du bon état écologique, il devait y avoir un équilibre entre les différentes mesures. Il conclut sur le fait que le conseil d'administration de l'AELB aura bien à se prononcer sur ces projets mais qu'un avis des CLE (les 3 CLE du Marais poitevin) serait sollicité en amont. Les acteurs de ces territoires auront donc à se prononcer sur l'acceptabilité de ces projets et à vérifier si les équilibres et la cohérence entre ces différents territoires sont bien respectés. En outre, il ne faut pas oublier l'EPMP et son rôle fondamental de cohérence sur la thématique de la gestion quantitative.
M. GUILLET suppose que ces dossiers sont aussi le fruit de compromis sur le plan financier et que le ratio entre les différents outils du programme ne sera pas de 20 % de réduction à la charge des agriculteurs sans compensation, 20 % réserves de substitution, 20 % désirrigation, 20 % économies d'eau, 20 % modifications d'assolement.
M. BUSSEROLLE conclut en souhaitant qu'une note soit produite sur l'élasticité possible accordée au mode de répartition entre les différentes mesures de la boîte à outils.

IV – VALIDATION DES INVENTAIRES COMMUNAUX

En introduction, M. MORIN souligne l'importance et l'urgence pour certaines communes de la validation par la CLE de leur inventaire communal. En effet, elles ont l'obligation de prendre en compte les zones humides lors de la réalisation ou la modification de leurs documents d'urbanisme et il ne faudrait pas qu'elles soient bloquées par cet élément dans leur démarche. L'animateur reprend alors les éléments contenus dans le power-point joint en annexe n°1 (diapos n°17 à 39). Il présente tout d'abord les éléments de synthèse des inventaires réalisés et propose ensuite à la CLE de valider les inventaires déjà réalisés en accord avec la proposition du comité technique qui s'est réuni le 28 novembre.

Devant les réactions de certains membres de la CLE demandant une meilleure association des agriculteurs et des propriétaires aux études d'inventaires communaux, l'animateur dévoile en préalable les propositions d'amélioration de la méthode votée en juin 2010 par la CLE. En effet, celles-ci apportent des précisions et des éclaircissements pouvant répondre à ces revendications. Il est ainsi proposé à la CLE d'amender la méthodologie d'inventaire pour préconiser :

- D'insister auprès du maire de la commune sur **l'impérieuse nécessité de communiquer le plus largement possible sur la démarche engagée** (élus, habitants de la communes, agriculteurs **ET** propriétaires,…) **par tout moyen à sa disposition**, et cela dès le lancement de l'étude.
- La mise en place d'une **meilleure communication sur les dates de passage du prestataire** lors de la phase de terrain avec notamment :
    - L'envoi d'un courrier d'informations auprès de **l'ensemble des exploitants** agricoles (siège ou non sur la commune) et, dans la mesure du possible, **d'un maximum** de propriétaires de la commune, par le Maire
    - L'envoi d'un courrier d'informations auprès de la Chambre d'agriculture, par le Maire
    - Et à minima envoi d'un compte rendu de la première réunion du groupe d'acteurs et un affichage en Mairie de ces éléments ou éventuellement sur le site internet de la collectivité

- La **signature par le maire d'une lettre de mission** mise à la disposition du prestataire indiquant que celui-ci est bien mandaté pour réaliser ces investigations de terrains.

D'autre part, il est proposé à la CLE de :

- Rendre **obligatoire la réunion de terrain** (facultative aujourd'hui) **avec le groupe d'acteurs locaux**,
- Proposer **en option** une **réunion de terrain avec les agriculteurs et propriétaires** (en laissant ce choix au maire de la commune en fonction de sa sensibilité et de sa perception et du contexte local),
- De mettre en place (si nécessaire) **une phase de « levée de doute »** avant et/ou après la seconde réunion de validation des inventaires avec le groupe d'acteurs.

Il précise que, suite aux observations et constats effectués lors des tous premiers inventaires réalisés, la majeure partie de ces dispositions sont de fait déjà pour la plupart appliquées dans les inventaires actuellement en cours.

M. MOINARD demande à ce que tous les propriétaires soient invités. M. MORIN et l'animateur précisent que cela semble impossible de rendre obligatoire l'envoi systématique d'un courrier d'information/invitation à l'ensemble des propriétaires situés sur une commune (souvent plusieurs centaines). A ce sujet, l'animateur rend compte des difficultés régulièrement rencontrées par l'IIBSN avec certaines communes pour leur faire respecter correctement les obligations actuelles (délais, gestion des mailings, représentativité des acteurs locaux, envois des invitations et des comptes-rendus,…). M. BUSSEROLLE dit qu'il faut arrêter le cinéma et ne pas rendre ces inventaires plus compliqués à mettre en place que la réalisation des PLU eux mêmes (PLU pour lesquels les propriétaires ne sont d'ailleurs pas invités…).
L'animateur souligne que le représentant des propriétaires fonciers du département est déjà systématiquement invité aux différentes réunions et qu'il lui semble que le rôle de celui-ci pourrait être de servir de relais avec d'éventuels propriétaires « incontournables » sur la commune et de proposer alors au maire de les inviter aux réunions.
En tout état de cause, M. MORIN propose que l'envoi ou non d'un mailing à l'ensemble des propriétaires reste de la responsabilité du maire qui conduit l'étude. M. PELLERIN indique qu'il a participé au groupe technique « zone humide » le 28 novembre qui a proposé de valider ces inventaires. Il confirme que cette réunion s'est tenue dans un esprit constructif malgré des positions initiales parfois divergentes. Il rappelle que la CLE a choisi de réaliser ces inventaires à l'échelle de la commune (c'est un choix) et qu'il parait donc logique qu'au final ce soit aujourd'hui la responsabilité du maire qui soit engagée sur ces inventaires.

L'animateur rappelle ensuite à la CLE l'envoi du courrier de la CA85 faisant part *« de l'absolue nécessité de hiérarchiser les zones humides au sein des inventaires réalisés »*. Il indique que la disposition 4G-2 du SAGE demande seulement à ce que les critères distinguant les ZHIEP et ZSGE soient établis dans le cadre de la méthodologie d'inventaire, ce qui n'a pas été fait à ce jour. Sur ce point, il est proposé à la CLE :

- De travailler en 2012 sur la méthode et les critères de définition des ZHIEP et ZSGE au sein du groupe technique « ZH » ;
- De procéder ultérieurement à la hiérarchisation de ces zones humides par bassin ou sous-bassin versant (suivant les critères qui auront été établis par le comité technique et validés ensuite par la CLE), mais uniquement lorsque les inventaires communaux auront été pratiquement complétés sur ces bassins ;
- De répondre par courrier en ce sens à la CA85.

M. CHARLES insiste pour que cette hiérarchisation soit réalisée car les contraintes qui seront imposées aux agriculteurs ne seront ensuite pas les mêmes en fonction de ces conclusions. L'animateur indique que certains SAGEs ont fait le choix de hiérarchiser les zones humides sans qu'aucun inventaire de terrain n'ait été réalisé, ce qui conduit à la production de larges enveloppes, et que cela ne semble pas avoir été le choix de SAGE jusqu'à ce jour. M. PELLERIN considère pour sa part que la demande de la CA85 est irrecevable en l'état car trop précoce. Il estime en effet qu'on est aujourd'hui dans une phase d'acquisition de connaissance et non dans une phase de hiérarchisation et de choix.

M. PELLERIN demande par ailleurs s'il est encore possible de réajuster localement les inventaires qui ont été réalisés car il a eu des demandes dans ce sens pour des vallées alluviales de la Sèvre. M. MORIN et l'animateur répondent par la négative. En effet, ces inventaires ont fait l'objet d'une délibération de la commune et d'un avis favorable du comité technique. L'animateur rappelle toutefois que ces inventaires sont des inventaires de connaissance et non des inventaires au titre de la Police de l'eau. S'ils ont été effectués dans un esprit d'exhaustivité en ne limitant pas la prospection à certains secteurs des communes, cela ne signifie pas toutefois que certaines zones humides n'ont pas pu être oubliées ou sur (ou sous) estimées. En tout état de cause, la preuve de la présence ou non d'une zone humide sur un secteur ou une parcelle faisant l'objet d'une prospection pour l'implantation d'un projet reste donc bien toujours à la charge du maître d'ouvrage.

En conclusion, la CLE :

- Valide les inventaires des zones humides réalisés (à l'unanimité des membres présents ou représentés),

- Entérine les propositions de modifications de la méthodologie d'inventaire proposées en séance,
- Acte l'envoi d'un courrier réponse à la CA 85 dans le sens des éléments avancés ci-dessus.

V – CHOIX DU LOGO POUR LE SAGE

M. MORIN indique qu'une même structure a travaillé sur les logos des SAGE Sèvre niortaise et SAGE Vendée, que ces logos serviront ensuite a mieux identifier les documents du SAGE (courrier, papier en-tête, documents officiels,…). Trois propositions sont présentées aux membres de la CLE (cf. diapo n°40 à 44 du power-point joint en annexe n°1).
Un vote est effectué à main levée et la proposition n°1 obtient une très large majorité des suffrages (2 voix pour la proposition n°2 et 5 pour la proposition n°3).

Le logo sage SÈVRE NIORTAISE MARAIS POITEVIN est donc retenu comme logo du SAGE.

VI – POINTS DIVERS

M. MORIN précise qu'il était initialement prévu d'aborder deux dossiers dans les points divers : le projet de création d'un pâturage collectif du Marais des Rouches sur la commune du Bourdet sous maîtrise d'ouvrage Parc du Marais poitevin qui est soumis pour avis à la CLE (cf. document laissé à la consultation de la CLE sur le site internet de l'IIBSN) et un point sur la situation hydrologique suite à la prolongation de l'étiage. En raison de l'heure tardive, il propose de se imiter à la présentation du premier point et informe que les éléments du second seront joints au compte-rendu de séance (cf.diapos n°55 à 63 du power-point joint en annexe n°1). Il cède ensuite la parole à M. GIRET du Parc Interrégional Marais Poitevin.

Celui reprend alors les éléments contenus dans le power-point joint en annexe n°5.

M. CHARLES demande quelle est la nature du couvert implanté sur cet espace. M.GIRET répond que 8 variétés d'un mélange de graminées et de légumineuses ont été semées, avec deux dosages de ces variétés afin de réaliser deux couverts végétaux différents sur le communal. Ce semis a été réalisé en septembre, ce qui ne s'est pas forcément révélé le plus judicieux en raison des conditions climatiques automnales. Toutefois, comme la parcelle est relativement humide, la levée est restée satisfaisante.

M. CHARLES souhaite ensuite connaître de quelle manière les agriculteurs peuvent recevoir la part de MAE qui leur revient. M. GIRET répond que c'est la commune qui perçoit le montant de la MAE et qui la redistribue obligatoirement ensuite aux agriculteurs en fonction des données recueillies dans un tableau où sont notés le nom des agriculteurs ainsi que le nombre d'UGB lui appartenant présent à un instant, ce qui permet de calculer ensuite une surface correspondante occupée par cet agriculteur et la part de la MAE qui lui revient. Il précise que le montant de la MAE reçue sur ce communal est de 340 € par hectare et par an (Reconversion terre arable) et que les éleveurs ont aussi la possibilité d'activer leur DPU s'ils en disposent.

M. PELLERIN se demande si le chargement annoncé (150 UGB) n'est pas excessif, surtout pour une première année. M. GIRET répond que le fait d'implanter une prairie (« artificelle ») sur un site autrefois cultivé conduit, notamment en raison d'une présence encore importante de reliquats azotés, à une producton fourragère très importante. Il cite l'exemple de ce qui a pu être observé sur le communal de Vallans où une opération du même type a aussi été récemment conduite. L'idéal est donc de forcer un peu la pression de paturage au printemps au moment où la pousse de l'herbe est la plus importante et de la réduire par la suite car cette prairie ne va pas aussi bien résister qu'une prairie permanente classique dont la production fourragère est plus régulière dans le temps. Il précise que le parc de contention installé va permettre de « décharger » progressivement le communal.

M. CHARLES demande comment seront attribués les UGB entre les différents demandeurs. M. MORIN répond que la commune a décidé de retenir en priorité les exploitants de son territoire qui en ont fait la demande et de satisfaire ensuite les autres agriculteurs.

En dernier lieu, M. MORIN informe qu'un bureau de la CLE s'est tenue le matin même au cours duquel ont été validé :

- Le principe de réunir en février le groupe thématique « continuités et ouvrages hydrauliques » afin depréciser le cadre, la feuille de route de ce groupe et le calendrier de ses premiers travaux,
- Une « procédure » permettant de donner, dans les délais « serrés » fixés par les procédures administratives, un avis sur les dossiers pour lesquelles la CLE est consultée. En l'occurrence, il a été convenu que :
  - l'ensemble des membres de la CLE recevrait un mail les informant de la mise à disposition des dossiers sur la partie du site internet de l'IIBSN réservé à la CLE ;
  - les membres de la CLE transmettaient leurs éventuelles remarques à la cellule d'animation du SAGE,
  - qu'en cas de nécessité, le groupe de travail le plus approprié à la thématique abordée par le dossier (ou le bureau) serait réuni pour formaliser rapidement un avis.

En l'absence d'autres remarques ou question, le Président remercie tous les participants et lève la séance à 17 h 30.

Le Président de la CLE,

Serge MORIN

ANNEXE 1

Power-point de séance de l'animation SAGE

SAGE Sèvre Niortaise - Marais Poitevin

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

EPANNES
14 décembre 2011

I.I.B.S.N.

1

Rappel de l'ordre du jour :

- I – Validation compte-rendu de la CLE du 13 octobre
- II – Bilan des programmes « Re-sources »
- III – Validations des inventaires communaux des ZH
- IV – Choix d'un logo pour le SAGE
- V – Point d'avancement sur le CTGQ
- V – Points divers (projet PIMP, bilan situation hydrologique)

CLE – 14/12/2011

2

I – Validation comptes-rendus

- **CLE du 13 octobre**
  - Document envoyé le 14 novembre
  - Pas de remarques

3

II – Bilan des programmes « Re-sources »

- **Interventions de :**

- M. Montepini : chargé de mission « Programmes Re-sources » au Conseil régional Poitou-Charentes

4

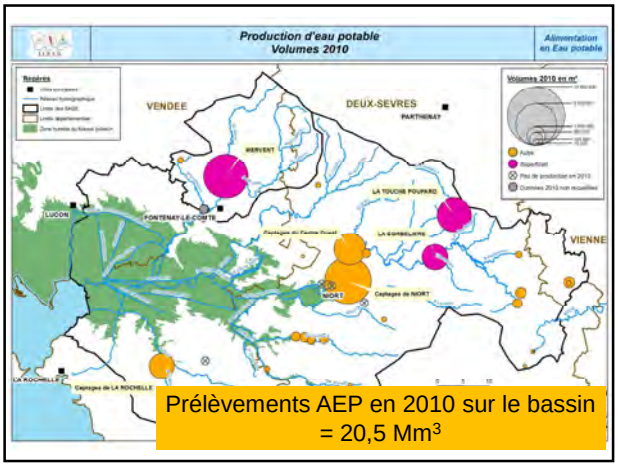

Prélèvements AEP en 2010 sur le bassin = 20,5 Mm³

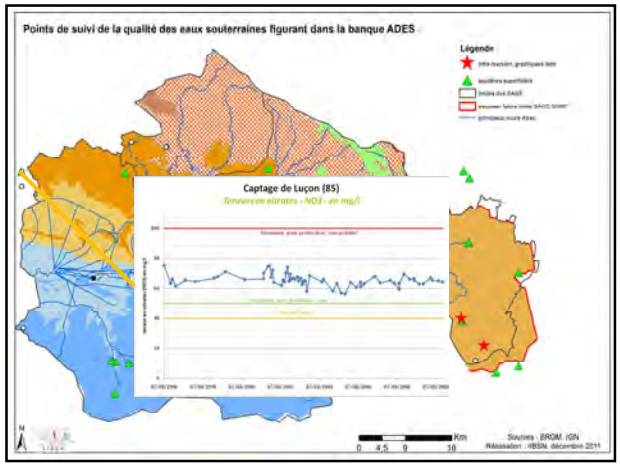

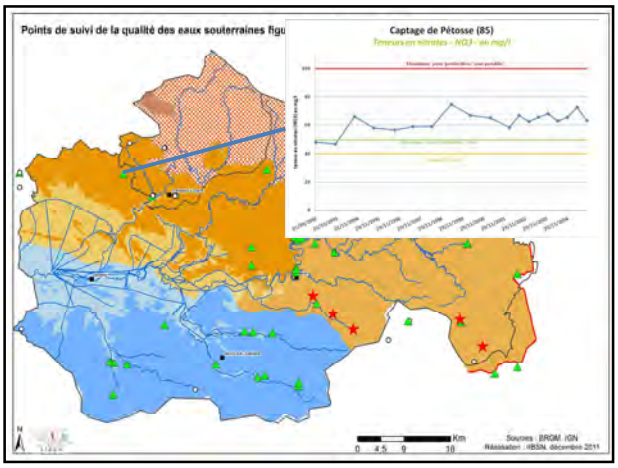
Points de suivi de la qualité des eaux souterraines figu
Captage de Pétosse (85)
Teneurs en nitrates - NO3 - en mg/l
Km
0 4.5 9 10
Sources : BRGM, IGN
Réalisation : IRSSN, décembre 2011

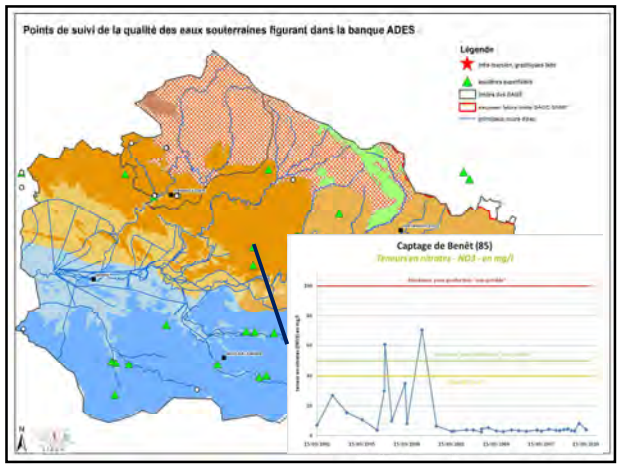
Points de suivi de la qualité des eaux souterraines figurant dans la banque ADES
Légende
Captage de Benêt (85)
Teneurs en nitrates - NO3 - en mg/l

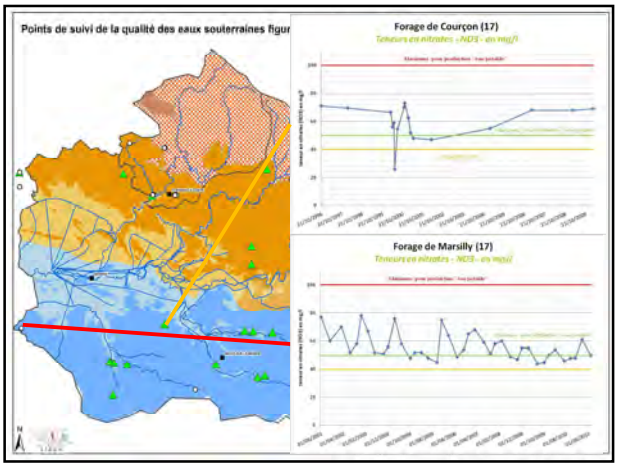
Points de suivi de la qualité des eaux souterraines figu
Forage de Courçon (17)
Teneurs en nitrates - NO3 - en mg/l
Forage de Marsilly (17)
Teneurs en nitrates - NO3 - en mg/l

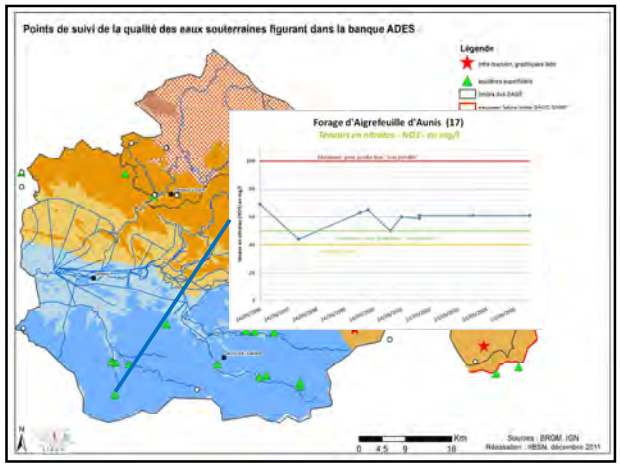
Points de suivi de la qualité des eaux souterraines figurant dans la banque ADES
Légende
Forage d'Aigrefeuille d'Aunis (17)
Teneurs en nitrates - NO3 - en mg/l
Km
0 4.5 9 10
Sources : BRGM, IGN
Réalisation : IRSSN, décembre 2011

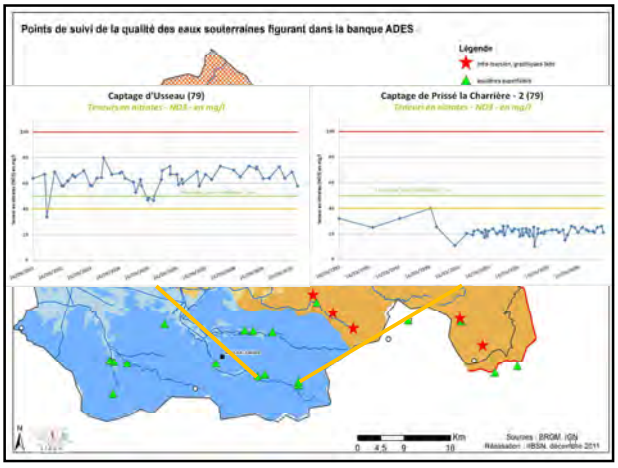
Points de suivi de la qualité des eaux souterraines figurant dans la banque ADES
Légende
Captage d'Usseau (79)
Teneurs en nitrates - NO3 - en mg/l
Captage de Prissé la Charrière - 2 (79)
Teneurs en nitrates - NO3 - en mg/l
Km
0 4.5 9 10
Sources : BRGM, IGN
Réalisation : IRSSN, décembre 2011

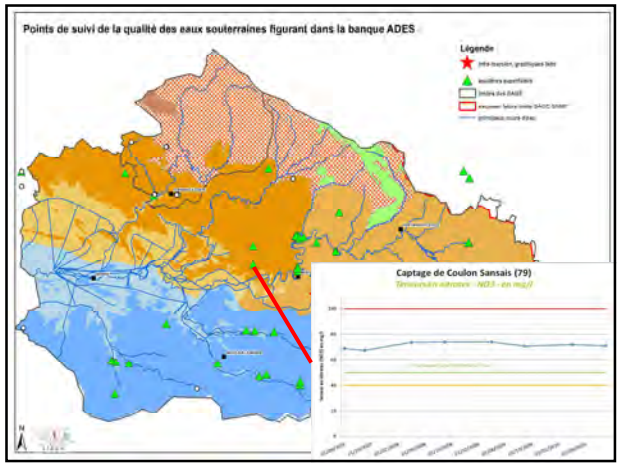
Points de suivi de la qualité des eaux souterraines figurant dans la banque ADES
Légende
Captage de Coulon Sansais (79)
Teneurs en nitrates - NO3 - en mg/l

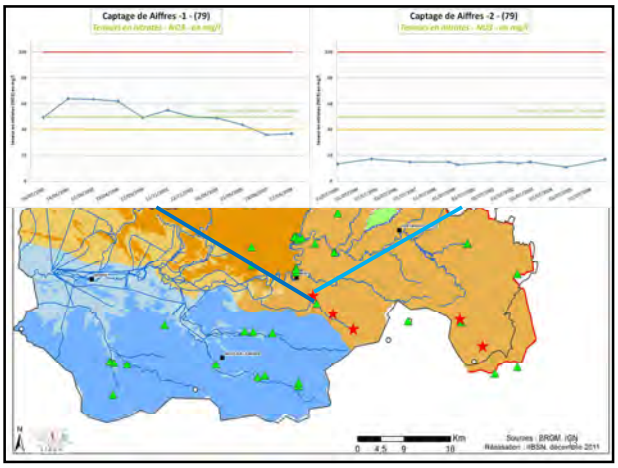

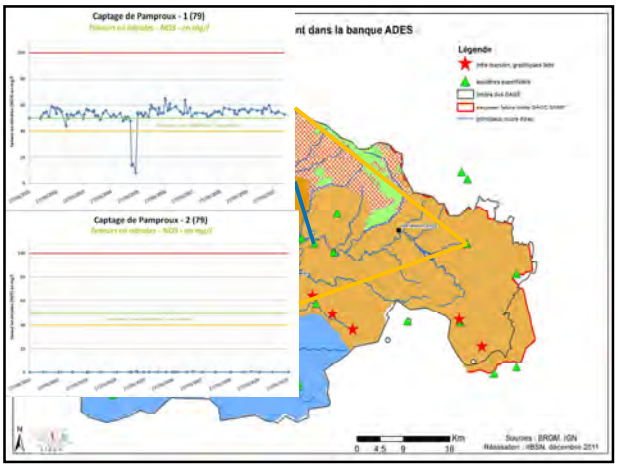

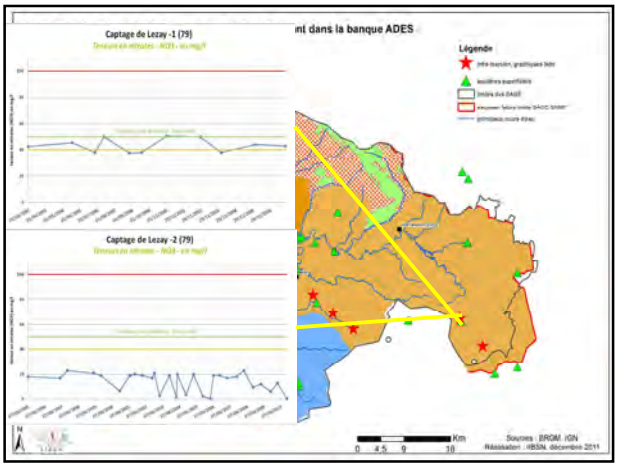

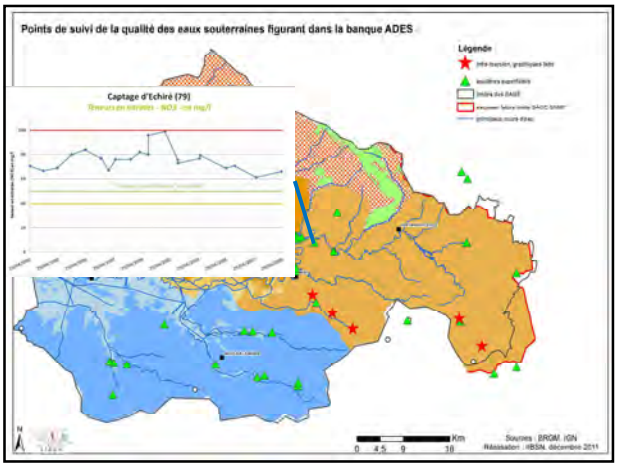

III – Inventaires communaux des zones humides

Contexte :

L'inventaire des zones humides répond à différents objectifs :

- ➔ **Préserver les zones humides et leur fonctionnement**
- ➔ **Sensibiliser les acteurs locaux à l'enjeu**
- ➔ **Faciliter l'application de la réglementation existante**

Préserver voire améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement des cours d'eau

Contexte – le SDAGE Loire Bretagne:

Il indique (disposition 8E-1) que des inventaires communaux :
➔ **doivent être réalisés ou actualisés d'ici le 31 décembre 2012,**
➔ **de manière concertée,**
➔ **de façon exhaustive sur la totalité du territoire communal**

Il indique (disposition 8E-1) que :
➔ **la CLE conserve la coordination et la responsabilité de la qualité des inventaires**

Inventaire de connaissance

Une méthodologie d'inventaire validé par la CLE le 1er juin 2010

- **Méthodologie adoptée par la CLE**

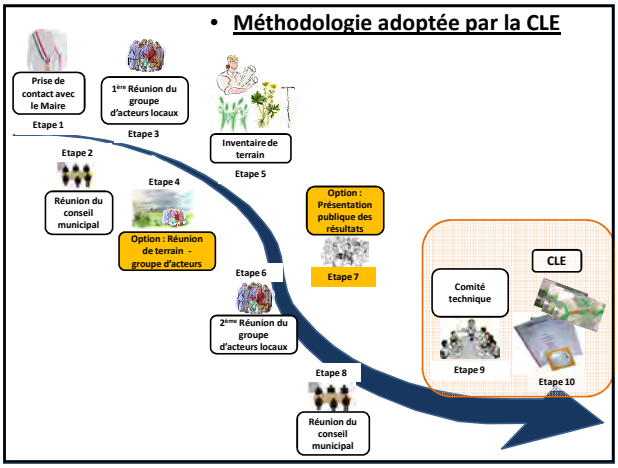

Des communes prioritaires :

L' IIBSN en tant que structure porteuse de la CLE se propose de réaliser cet inventaire pour le compte de ces communes.

Le chargé de mission « zones humides » intervient selon un plan de charge.

Des communes secondaires ou non prioritaires :

Les communes peuvent prendre l'initiative de l'inventaire en prenant l'attache d'un prestataire de service.
Afin d'aider les communes à mettre en place l'inventaire des zones humides tel que défini par la CLE, le conseil d'administration de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise a validé la possibilité d'une **délégation de maîtrise d'ouvrage des communes vers l'Institution**

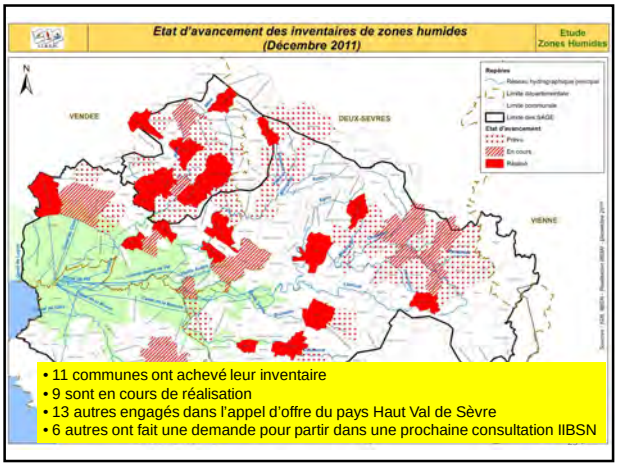

- 11 communes ont achevé leur inventaire
- 9 sont en cours de réalisation
- 13 autres engagés dans l'appel d'offre du pays Haut Val de Sèvre
- 6 autres ont fait une demande pour partir dans une prochaine consultation IIBSN

Quelques résultats présentés au CT « zone humide »:

	AIFFRES	LA COUARDE	ECHIRE	EPANNES	GRANZAY-GIPT	VOLLE	BOURILLE-COURDAULT	FONTAINES	NIEUL SUR L'AUTISE	SAINTE GEMME LA PLAINE	VELLUIRE
Surface de zones humides inventoriées (en hectares)	24,81	41,18	121,66	7,64	78,6	124,39	16,08	11,67	20,15	26,2	94,37
Surface à prospecter (= hors Marais Poitevin et boisement gérés par l'ONF)	1172,23	2587,56	464,29	1125,73	678,14	772,04	2362,04	1525,42	2242,82	2708,36	546,5

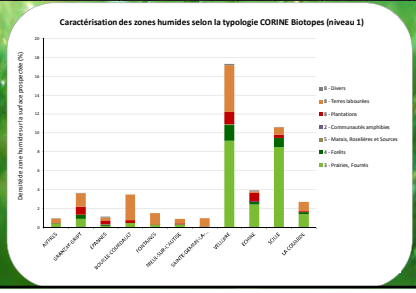

Autres éléments

Caractérisation

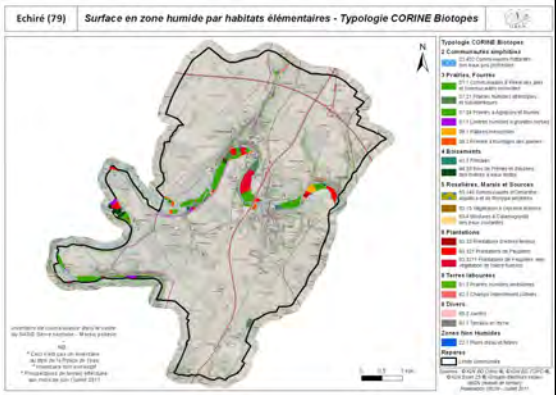

Autres éléments

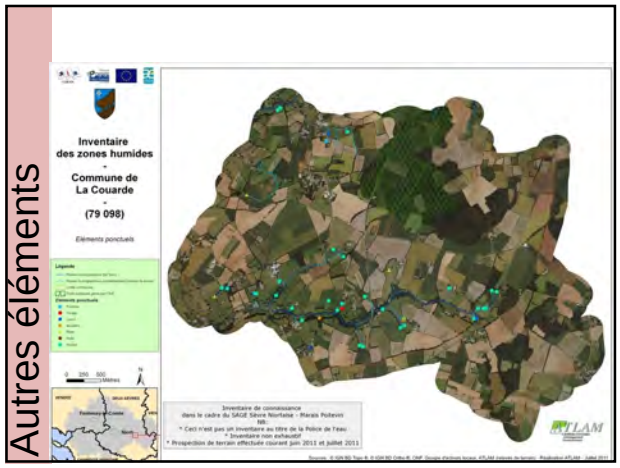

Critères retenus pour la validation des inventaires

- Respect de la phase de concertation
- Respect des aspects liés à la délimitation
- Respect des aspects liés à la caractérisation

Respect de la phase de concertation

- Constitution d'un groupe d'acteurs communal
- Respect des équilibres entre les différentes composantes dans la composition de ce groupe d'acteurs
- Conformité du nombre de réunions réalisées aux règles méthodologiques
- Mise en place d'une bonne communication *(invitations, qualité et diffusion des comptes-rendus,...)* auprès de ce groupe
- Mise en œuvre d'une communication satisfaisante par la commune vers l'ensemble de la population de sa commune *(bulletin communal, article de presse, mise en ligne sur un site internet, envoi de courriers aux agriculteurs,...)*

Respect des aspects liés à la délimitation

- Utilisation et prise en compte satisfaisantes de l'ensemble des données issues des outils de pré-localisations
- Compétence de l'expert intervenant *(en matière pédologique, floristique, mais aussi en matière didactique lors de ses exposés en réunion de groupe d'acteurs ou de réunions de terrain)*
- Complétude de la phase de terrain
- Usages des compétences pédologiques et botaniques pour la délimitation
- Effort de prospection en cohérence avec les résultats des outils de pré-localisations, les dires d'acteurs et les observations de terrains effectuées par l'IIBSN
- Usage satisfaisant du SIG *(système d'information géographique)*

Respect des aspects liés à la caractérisation

- Compilation satisfaisante de la donnée dans la base Gwern
- Remplissage correct de l'ensemble des descripteurs obligatoires visés dans les « modalités d'inventaires »
- Cohérence de la caractérisation de la zone humides avec les données existantes *(inondation, remontée de nappes, etc…)*
- Usage du SIG *(système d'information géographique)*
- Respect des dictionnaires de données

DEP	NOM COMMUNE	secteur géographique	Prestataire	Respect des phases de concertation	Respect des aspects liés à la délimitation (effort de prospection, identification des zones humides)	Respect des aspects liés à la caractérisation (base de données, Gwern, SIG…)	Proposition d'avis pour la CLE du SAGE SNMP
79	AIFFRES	Plaine calcaire	ATLAM BE	oui	Oui	oui	Favorable
	ECHIRE	Plaine et Vallée de la Sèvre	IIBSN	oui	Oui	oui	Favorable
	EPANNES	Plaine calcaire & MP	ATLAM BE	oui	oui	oui	Favorable
	GRANZAY-GRIPT	Plaine calcaire	ATLAM BE	oui	oui	oui	Favorable
	LA COUARDE	Tête de bassin versant	ATLAM BE	oui	oui	oui	Favorable
	SCILLE	socle (Massif armoricain)	ATLAM BE	oui	oui	oui	Favorable (commune avec le SAGE Vendée)
79							
85	BOUILLE-COURDAULT	Plaine calcaire (bordure du MP)	ATLAM BE	oui	oui	oui	Favorable
	FONTAINES	Plaine calcaire (bordure du MP)	ATLAM BE	oui	oui	oui	Favorable
	NIEUL-SUR-L'AUTISE	Plaine calcaire (bordure du MP)	ATLAM BE	oui	oui	oui	Favorable
	SAINTE-GEMME-LA-PLAINE	Plaine calcaire (bordure du MP)	ATLAM BE	oui	oui	oui	Favorable
	SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ	Transition Plaine Massif armoricain	ATLAM BE	oui	oui	oui	Favorable
	VELLUIRE	Plaine et MP	ATLAM BE	oui	oui	oui	Favorable
85							

Validation par le comité technique le 28 novembre 2011 ?

33

Propositions d'adaptation de la méthodologie d'inventaire

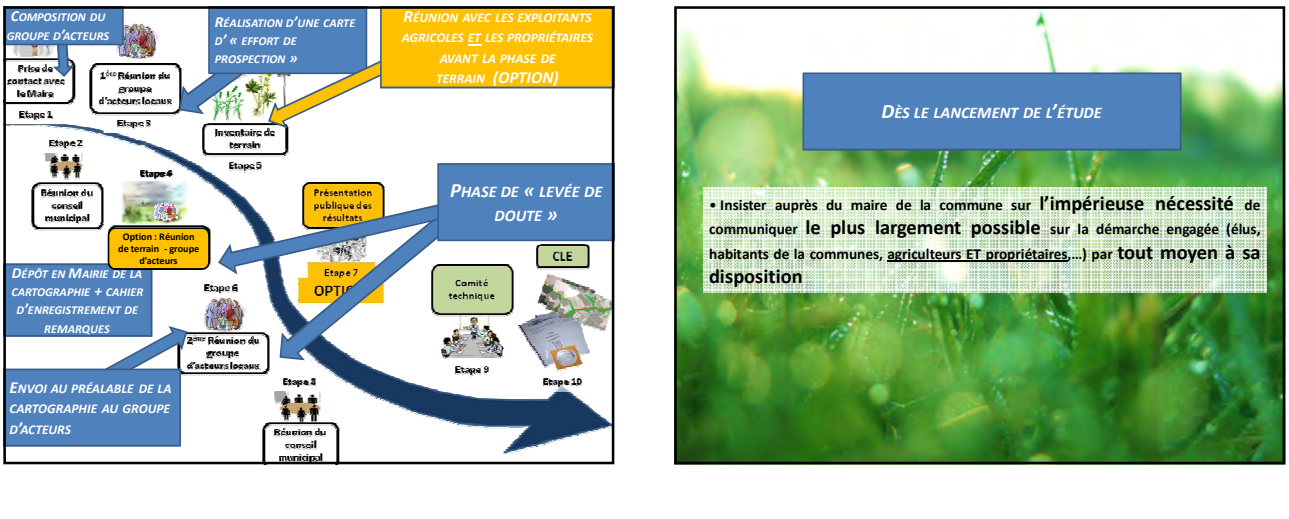

DÈS LE LANCEMENT DE L'ÉTUDE

• Insister auprès du maire de la commune sur **l'impérieuse nécessité** de communiquer **le plus largement possible** sur la démarche engagée (élus, habitants de la communes, agriculteurs ET propriétaires,…) par **tout moyen à sa disposition**

MEILLEURE COMMUNICATION SUR LES DATES DE PASSAGE DU PRESTATAIRE DE SERVICES

- **Courrier d'informations auprès de l'ensemble des exploitants agricoles (siège ou non sur la commune) et, dans la mesure du possible, d'un maximum de propriétaires de la commune, par le Maire**
- **Courrier d'informations auprès de la Chambre d'agriculture, par le Maire**
- Compte rendu de la première réunion du groupe d'acteurs
- Affichage en Mairie
- Utilisation du site internet de la collectivité
- Diffusion d'informations dans les boîtes aux lettres *(à la commune de vérifier ce point)*

ACCÈS AUX PARCELLES

- Lettre de mission signée **par le Maire**

PROPOSITION POUR LES COMMUNES SITUÉES DANS LE MARAIS

- Groupage de communes pour la consultation et la mise en œuvre, car peu de surfaces *(ex: Champagné les Marais)*

Objectif → mutualisation des réunions pour le groupe d'acteurs et des venues du bureau d'étude sur le terrain.

PROPOSITION DE RÉPONSE AU COURRIER DE LA CA85

- Dans la dispo 4G-2 du SAGE, il est indiqué que CLE = Rédige un cahier des charges AVEC établissement des critères pour distinguer ZHIEP et ZSGE

Propositions :
- Travail en 2012 sur méthode et critères ZHIEP et ZSGE au sein du groupe « ZH »
- **Hiérarchisation effectuée par bassin ou sous-bassins, quand les inventaires seront terminés sur un secteur**

APRÈS LA VALIDATION PAR LA CLE

- Transmission aux maires d'une copie de la délibération de la CLE
- **Mise à disposition** en libre accès sur site Internet de l'IIBSN
- **Communication des données** aux personnes qui en feront la demande

III – Choix de logos du SAGE

40

Proposition n°1 :

sage
SÈVRE NIORTAISE
MARAIS POITEVIN

41

Proposition n°2 :

sage
Sèvre Niortaise
& Marais Poitevin

42

Proposition n°3 :

SÈVRE NIORTAISE
MARAIS POITEVIN

- **Vote :**

SÈVRE NIORTAISE
MARAIS POITEVIN

Proposition n°1 :

Sèvre Niortaise
& Marais Poitevin

Proposition n°2 :

SÈVRE NIORTAISE
MARAIS POITEVIN

Proposition n°3 :

IV – Points d'avancement sur les CTGQ

- **Avancement des Contrats CTGQ**

	Département	VENDEE		DEUX-SEVRES	CHARENTE-MARITIME
	Secteur	Bordure nord du Marais poitevin - Bassin de la Vendée	Bordure nord du Marais poitevin - Bassin de l'Autize	Bassin de la Sèvre niortaise - Mignon	Bassin du Curé - Marais poitevin
Etude préalable au contrat territorial gestion quantitative – Volet "création de retenues de substitution"	Maîtrise d'ouvrage :	Syndicat mixte du Marais Poitevin Vendée Sèvre Autize (SMVSA)	Syndicat mixte du Marais Poitevin Vendée Sèvre Autize (SMVSA)	Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, puis Coop de l'Eau (étapes à venir)	
	Pré-sélection par la CA de l'AELB *	24/03/2011		30/06/2011	
	Bureau d'étude :	Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne (CACG)	Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne (CACG)	Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne (CACG)	
	Titre étude :	Etude d'économies d'eau et de prélocalisation de réserves de substitution		Etude préalable à la création de retenues	
	Début de lancement étude	Janvier 2011		Janvier 2011	
	Phases de l'étude :				
	Construction d'une base géolocalisée des prélèvements et des besoins en eau	Réalisé	Réserves réalisées	Réalisé	
	Analyse des contraintes, prélocalisation et pré-dimensionnement des réserves	Réalisé		En cours de validation	
	Définition de l'impact des réserves - test de différents scénarii d'implantation	Réalisé		A venir (pas prévue dans le cadre de l'étude CACG)	
	Faisabilité juridique et financière	En cours		A venir (pas prévue dans le cadre de l'étude CACG)	
	Montage du dossier d'avant-projet et dossiers réglementaires	A venir		A venir (pas prévue dans le cadre de l'étude CACG)	
	Volume total stocké en réserves de substitution (millions de m³)	5,89 eaux souterraines + 0,39 eaux de surfaces	3.2	9 maxi	
	Nombre de réserves envisagées :	9	10	Entre 20 et 27	
Etude préalable au contrat territorial gestion quantitative – Volet "autres mesures d'accompagnement et suivi-évaluation du contrat"	Maîtrise d'ouvrage :	Co-gestion : SMVSA - Chambre d'agriculture 85		Co-portage : Chambre d'agriculture 79 / Coop de l'Eau	
	Bureau d'étude :	NON		NON	
	Installation du comité de pilotage :	Novembre 2011		Octobre 2011	
	Formalisation des enjeux agricoles et environnementaux du territoire	A venir		A venir	
	Construction du programme d'actions et calibrage des différentes mesures	A venir		A venir	
	Proposition d'indicateurs de suivi	A venir		A venir	
	Commentaires :	*Une première session des propositions d'actions a été présentée par la CA 85 à un comité de pilotage comprenant notamment l'AELB, la DREAL et le SMVSA*	*Discussion en cours sur l'opportunité de monter un CTGQ en intégrant (ou non) la partie Deux-Sévrienne*	*L'étude a été étendue aux bassins du Mignon 17 et à l'amont de la Sèvre dans le 86*	*Rencontre AELB, EPMP et CA17 le 12/10/2011. CA 17 en attente de la mise en place de la structure publique issue de la réflexion portée par le CG17*

(*) Délibération du CA de l'AELB : *Art1 : La CA de l'agence de l'eau a décidé d'inscrire les 2 périmètres sur la liste des territoires présélectionnés pour l'étude et la préparation de contrats territoriaux axé sur la gestion quantitative. Art 2 : La CA indique que pour définir les conditions de financement des projets, notamment celles des retenues de substitution, il sera attentif d'une part au niveau d'ambition du contrat pour l'atteinte des volumes prélevables et d'autre part à la mise en oeuvre équilibrée des différentes actions prévues (substitution, MAE et économies d'eau).*

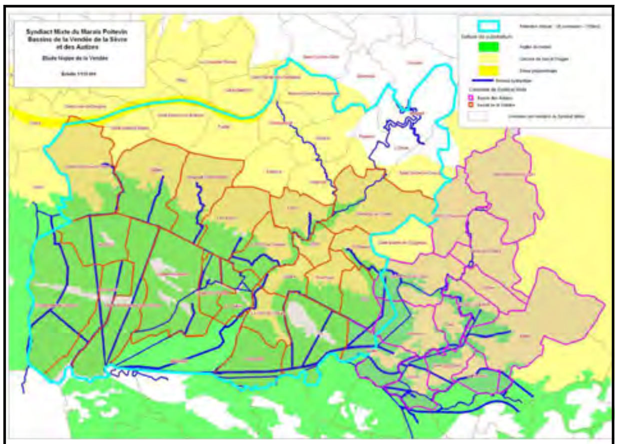

Source: SMVSA – 2011 – Périmètre d'étude « Economies d'eau et prélocalisation réserves de substitution »

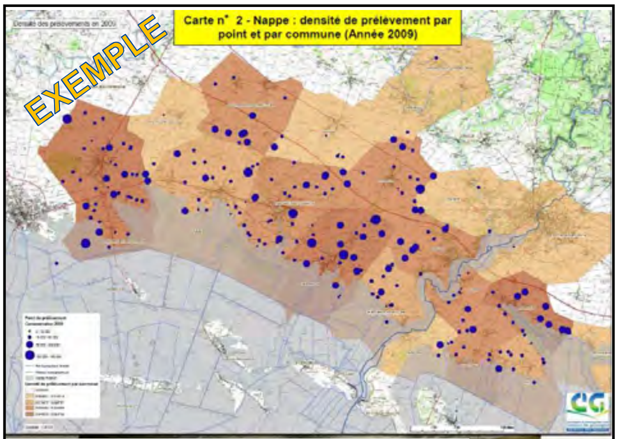

Source: CACG - SMVSA – 2011 – Localisation et intensité de prélèvement en nappes

- **Dimensionnement du projet de CTGQ Bassin Vendée**

Coût estimatif 30 M €

	Chiffre (en Mm^3)
Référence consommation **en nappe** - année 2003	**15.2**
Nombre d'exploitations prélevant en nappe *133 représentent 90% des volumes prélevés 2004-2009*	168 (271 forages)
Objectif intermédiaire 2015 (7C4) - prélèvements **en nappe** "printemps + été"	8.34
PROJET CTGQ :	
Volumes prévus en réserves issus d'eau de nappe *(8 projets SMVSA en cours en territoire SAGE SNMP + projets privés déjà en place sur SAGE SNMP*	5.89
Volumes en réserves issus d'eau de surface *Gué de Velluire + Marsais Ste Radegonde (territoire Sage Vendée)*	0.39
Volumes totaux en réserve	**6.28**
Volumes prélèvements totaux autorisés - objectif 2015* *(prélèvements en nappe + volumes en réserves)*	12.34
Volumes restant prélevés dans les nappes	6.45
Volume économies d'eau	2.86
Effort réalisé	8.75

** volume 2015 retenu dans le protocole (Etat + CA 85 + CG 85) pour nappe sud vendée*

49

- **9 projets de réserves**

Communes	Lieu-dit	SAGE	Origine de l'eau		Volume stocké (ordre de grandeur en m^3)
			Nappe	Surface	
Nalliers	Le Grand Cochet	SNMP	X		465 500
Sainte Gemme la Plaine	Le Bois du Coup	SNMP	X		836 000
Mouzeuil Saint Martin	Le Fritu	SNMP	X		835 000
Le Poiré de Velluire	Les Chirons	SNMP	X		857 500
Doix	Les Goularderies	SNMP	X		491 000
Fontaines / Saint Martin de Fraigneau	Le Grand Moulin	SNMP	X		440 500
Pouillé	Les Champs Beau Cyr	SNMP	X		842 500
le Gué de Velluire	Les Champs de Noël	SNMP		X	163 500
Marsais Ste Radegonde / St Martin des Fontaines	Le Chaillou	Vendée	X	X	285 500
TOTAL					5 217 000

50

- **Périmètre d'étude « CTGQ « gestion quantitative de l'eau sur le bassin de la Sèvre Niortaise - Mignon »**

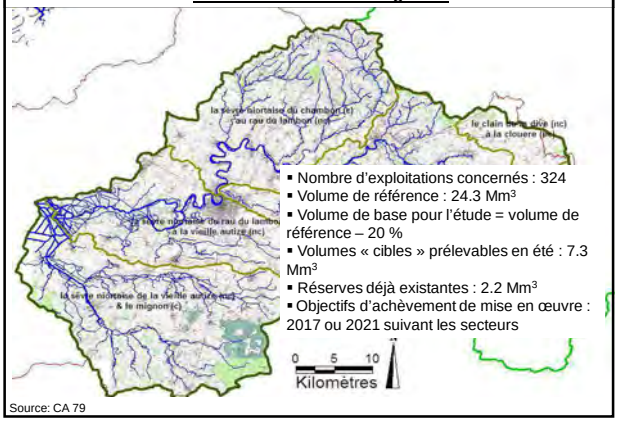

- Nombre d'exploitations concernés : 324
- Volume de référence : 24.3 Mm^3
- Volume de base pour l'étude = volume de référence – 20 %
- Volumes « cibles » prélevables en été : 7.3 Mm^3
- Réserves déjà existantes : 2.2 Mm^3
- Objectifs d'achèvement de mise en œuvre : 2017 ou 2021 suivant les secteurs

Source: CA 79

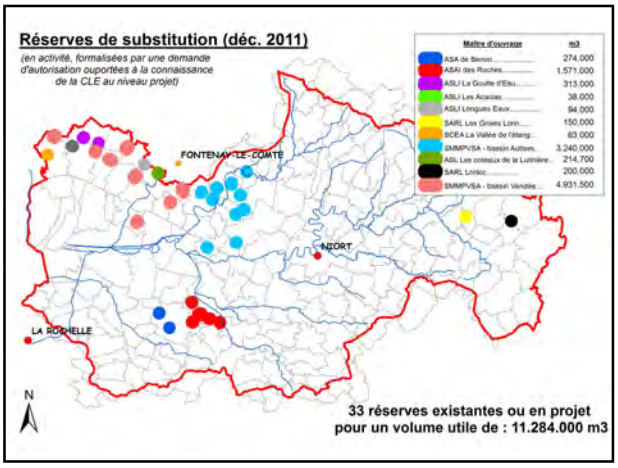

- **Calendrier prévisionnel :**

Présentations à la CLE avant fin avril 2012

Au Conseil d'administration de l'AELB en juin 2012

Contrat sur la période 2013-2017

53

V – Points divers

- Projet de création d'un pâturage collectif au Marais des Rouches – commune du Bourdet - PIMP

- Etiage prolongé : situation hydrologique

54

V – Points divers : étiage prolongé

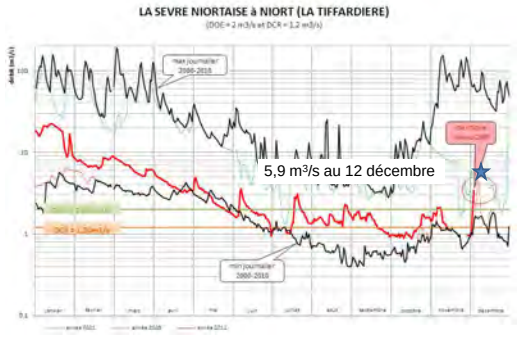

Source : SPC LA

- **Débits des cours d'eau :**

55

- **Etat des nappes :**

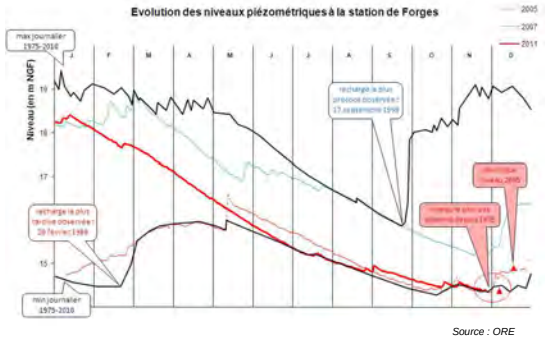

Source : ORE

56

- **Etat des nappes :**

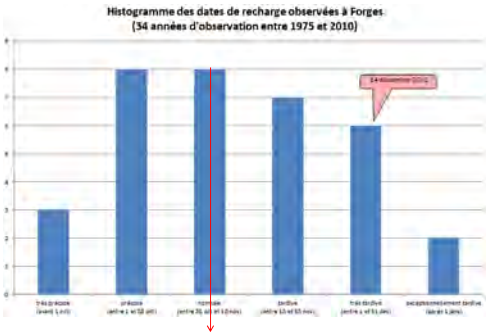

Sur les 35 dernières années, la date moyenne du début de la recharge s'établit au 3 novembre

57

- **Etat des nappes :**

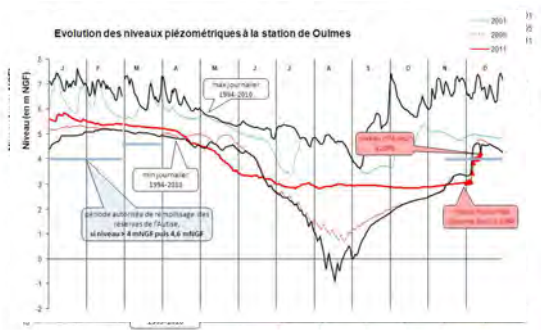

Source : ORE

58

- **Etat des nappes :**

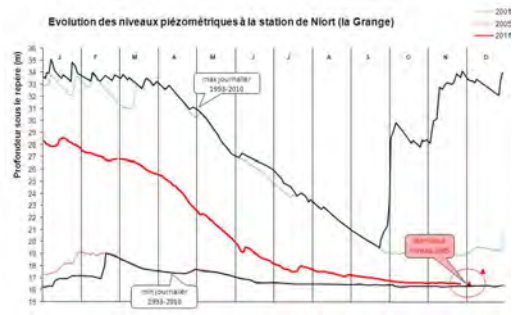

Source : ORE

59

- **Remplissage des barrages :**

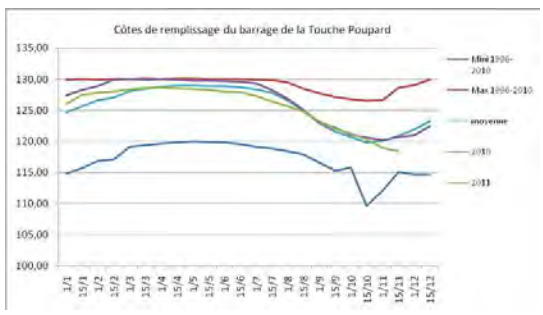

Source : CAEDS

60

BARRAGES DES DEUX-SEVRES - Suivi bimensuel

2011	2011 Barrage de la Touche Poupard			2010 Barrage de la Touche Poupard			
MOIS	Stock brut	Taux de remplissage	Variation du stock	Stock brut	Taux de remplissage	Variation du stock	
	Calcul = 500 000 m3			Calcul =			
JANVIER	10.10 M.m3	67%	-110 000 m3	11.73 M.m3	78%	-110 000 m3	
MI-JANVIER	11.83 M.m3	79%	1 730 000 m3	12.78 M.m3	85%	1 050 000 m3	
FEVRIER	12.25 M.m3	82%	420 000 m3	13.65 M.m3	91%	870 000 m3	
MI-FEVRIER	12.43 M.m3	83%	180 000 m3	15.07 M.m3	100%	1 420 000 m3	
MARS	12.88 M.m3	86%	450 000 m3	15.07 M.m3	100%	0 m3	
MI-MARS	13.21 M.m3	88%	330 000 m3	15.07 M.m3	100%	0 m3	
AVRIL	13.27 M.m3	88%	60 000 m3	15.07 M.m3	100%	0 m3	
MI-AVRIL	13.18 M.m3	88%	-90 000 m3	15.02 M.m3	100%	-50 000 m3	
MAI	13.01 M.m3	87%	-170 000 m3	14.83 M.m3	99%	-190 000 m3	
MI-MAI	12.99 M.m3	87%	-20 000 m3	14.86 M.m3	99%	30 000 m3	
JUIN	12.49 M.m3	83%	-500 000 m3	14.72 M.m3	98%	-140 000 m3	
MI-JUIN	12.30 M.m3	82%	-190 000 m3	14.57 M.m3	97%	-150 000 m3	
JUILLET	12.01 M.m3	80%	-290 000 m3	14.22 M.m3	95%	-350 000 m3	
MI-JUILLET	11.06 M.m3	74%	-950 000 m3	12.83 M.m3	86%	-1 390 000 m3	
AOUT	9.73 M.m3	65%	-1 330 000 m3	11.10 M.m3	74%	-1 730 000 m3	
MI-AOUT	8.77 M.m3	58%	-960 000 m3	8.97 M.m3	60%	-2 130 000 m3	
SEPTEMBRE	7.27 M.m3	48%	-1 500 000 m3	6.83 M.m3	46%	-2 140 000 m3	
MI-SEPTEMBRE	6.41 M.m3	43%	-860 000 m3	6.33 M.m3	42%	-500 000 m3	
OCTOBRE	5.69 M.m3	38%	-720 000 m3	5.48 M.m3	37%	-850 000 m3	
MI-OCTOBRE	4.92 M.m3	33%	-770 000 m3	5.16 M.m3	34%	-320 000 m3	
NOVEMBRE	4.06 M.m3	27%	-860 000 m3	4.84 M.m3	32%	-320 000 m3	
MI-NOVEMBRE	3.76 M.m3	25%	-300 000 m3	5.19 M.m3	35%	350 000 m3	
DECEMBRE	3.63 M.m3	24%			36%	230 000 m3	
MI-DECEMBRE		0%	-3 630 000 m3	6.60 M.m3	44%	1 180 000 m3	
FIN DECEMBRE		0%	0 m3	9.75 M.m3	65%	3 150 000 m3	

- **Remplissage des barrages - MERVENT :**

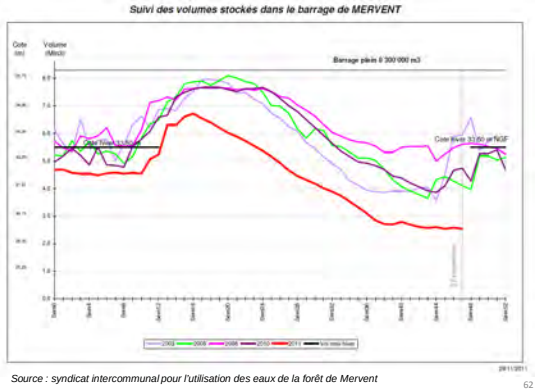

Source : syndicat intercommunal pour l'utilisation des eaux de la forêt de Mervent

62

- **Conclusion :**
  - **Au plus bas des chroniques disponibles**
  - **Situation rare, mais déjà observée**

  ➔ Ne préjuge pas de l'année suivante, mais la prudence s'impose, au cas où la pluviométrie à venir serait faible (cas 2005)

  ➔ La recharge vient de commencer (pluies des derniers jours)

63

- **MERCI DE VOTRE ATTENTION**

64

ANNEXE 2

Power-point de présentation du bilan du programme « Re-sources »

SAGE Sèvre Niortaise – Marais Poitevin

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

EPANNES
14 décembre 2011

I.I.B.S.N.

1

Rappel de l'ordre du jour :

- I – Validation compte-rendu de la CLE du 13 octobre
- II – Bilan des programmes « Re-sources »
- III – Validations des inventaires communaux des ZH
- IV – Choix d'un logo pour le SAGE
- V – Point d'avancement sur le CTGQ
- V – Points divers (projet PIMP, bilan situation hydrologique)

CLE – 14/12/2011

2

I – Validation comptes-rendus

- **CLE du 13 octobre**
  - Document envoyé le 14 novembre
  - Pas de remarques

3

II – Bilan des programmes « Re-sources »

- **Interventions de :**

- M. Montepini : chargé de mission « Programmes Re-sources » au Conseil régional Poitou-Charentes

4

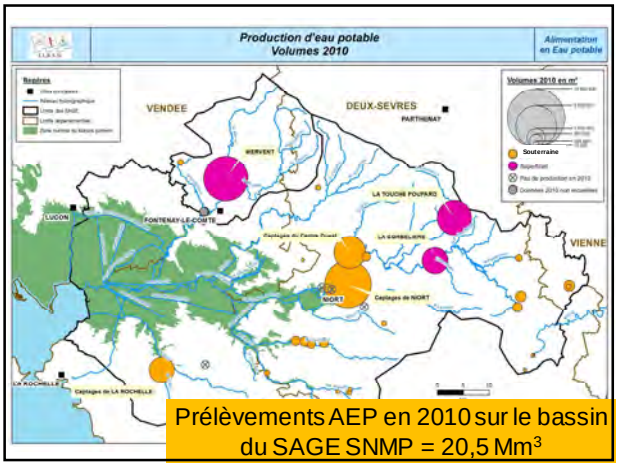

Prélèvements AEP en 2010 sur le bassin du SAGE SNMP = 20,5 Mm^3

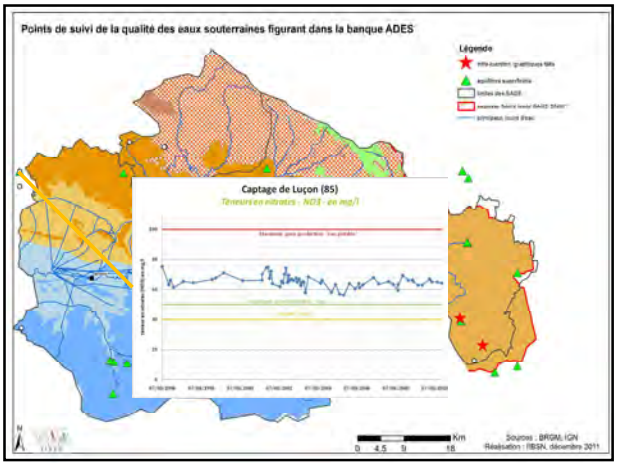

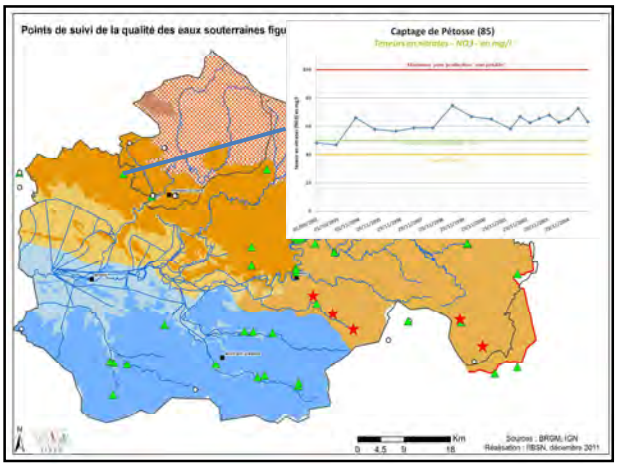
Points de suivi de la qualité des eaux souterraines figu
Captage de Pétosse (85)
Teneurs en nitrates - NO3 - en mg/l
Km
0 4,5 9 18
Sources : BRGM, IGN
Réalisation : RBSN, décembre 2011

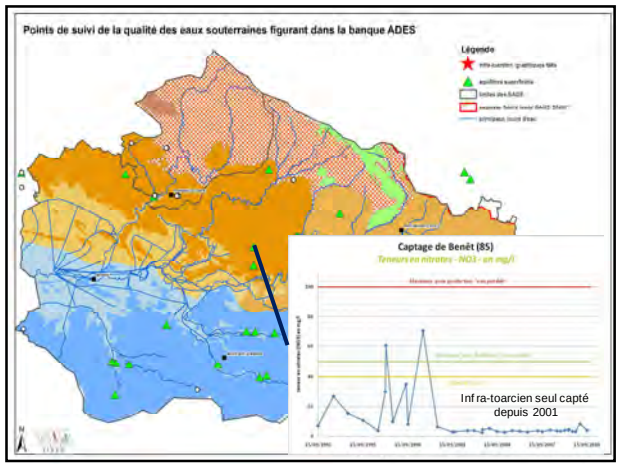
Points de suivi de la qualité des eaux souterraines figurant dans la banque ADES
Légende
Captage de Benêt (85)
Teneurs en nitrates - NO3 - en mg/l
Infra-toarcien seul capté depuis 2001

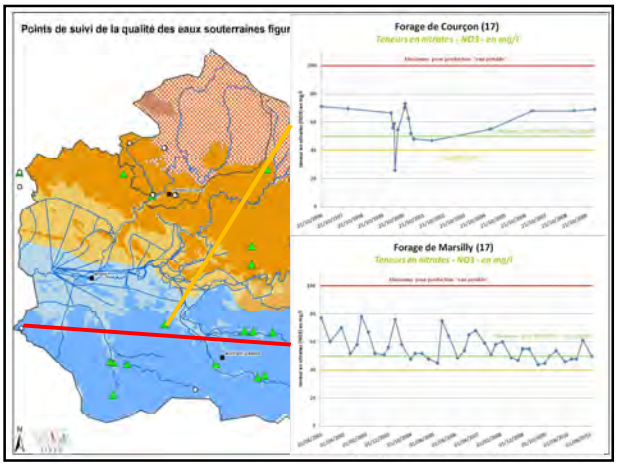
Points de suivi de la qualité des eaux souterraines figu
Forage de Courçon (17)
Teneurs en nitrates - NO3 - en mg/l
Forage de Marsilly (17)
Teneurs en nitrates - NO3 - en mg/l

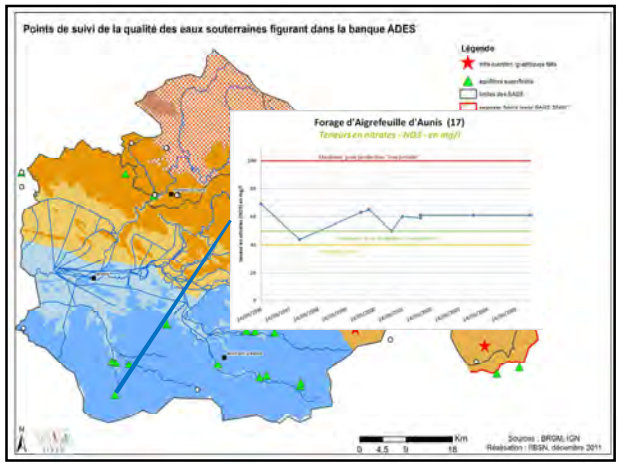
Points de suivi de la qualité des eaux souterraines figurant dans la banque ADES
Légende
Forage d'Aigrefeuille d'Aunis (17)
Teneurs en nitrates - NO3 - en mg/l
Km
0 4,5 9 18
Sources : BRGM, IGN
Réalisation : RBSN, décembre 2011

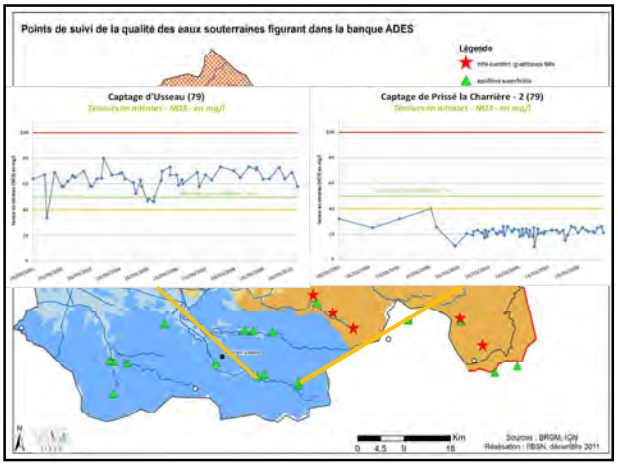
Points de suivi de la qualité des eaux souterraines figurant dans la banque ADES
Légende
Captage d'Usseau (79)
Teneurs en nitrates - NO3 - en mg/l
Captage de Prissé la Charrière - 2 (79)
Teneurs en nitrates - NO3 - en mg/l
Km
0 4,5 9 18
Sources : BRGM, IGN
Réalisation : RBSN, décembre 2011

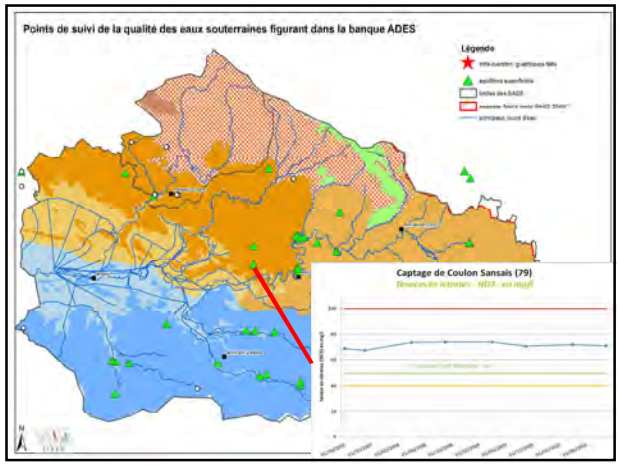
Points de suivi de la qualité des eaux souterraines figurant dans la banque ADES
Légende
Captage de Coulon Sansais (79)
Teneurs en nitrates - NO3 - en mg/l

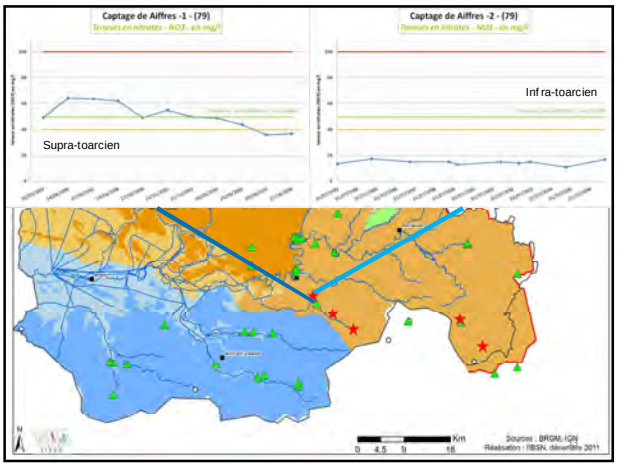

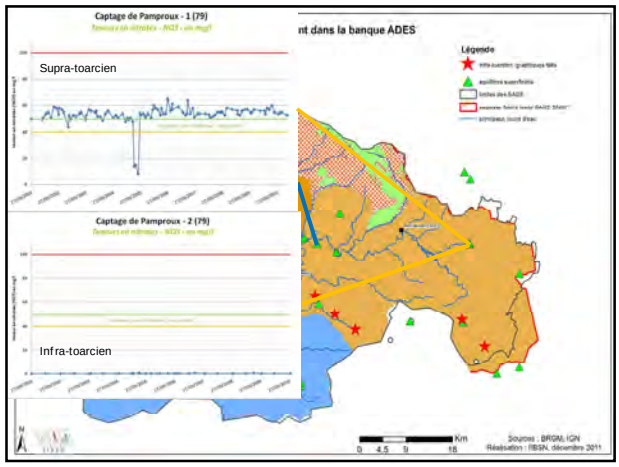

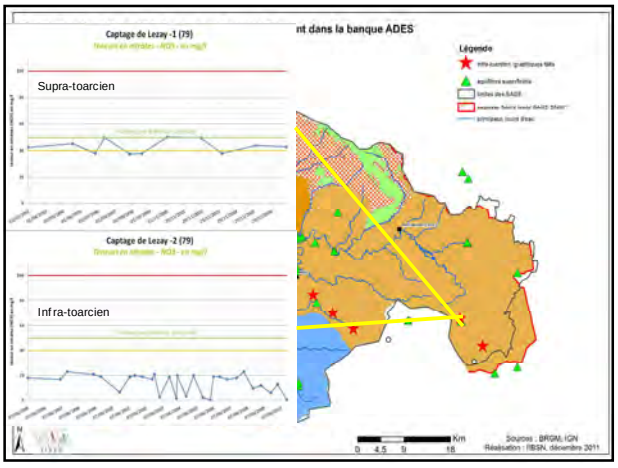

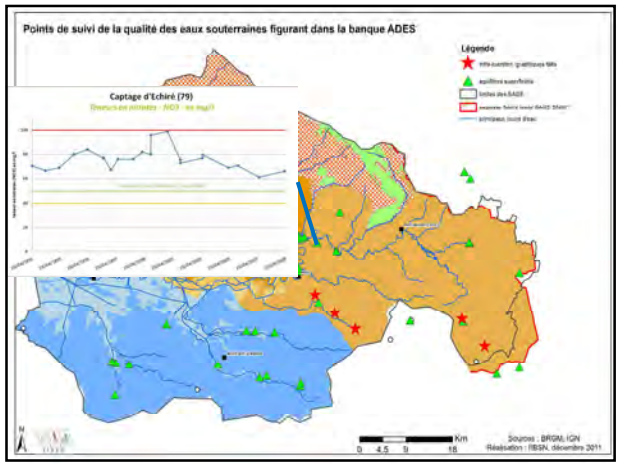

III – Inventaires communaux des zones humides

Contexte :

L'inventaire des zones humides répond à différents objectifs :

- ➔ **Préserver les zones humides et leur fonctionnement**
- ➔ **Sensibiliser les acteurs locaux à l'enjeu**
- ➔ **Faciliter l'application de la réglementation existante**

Préserver voire améliorer la qualité de l'eau et le fonctionnement des cours d'eau

Contexte – le SDAGE Loire Bretagne:

Il indique (disposition 8E-1) que des inventaires communaux :
➔ **doivent être réalisés ou actualisés d'ici le 31 décembre 2012,**
➔ **de manière concertée,**
➔ **de façon exhaustive sur la totalité du territoire communal**

Il indique (disposition 8E-1) que :
➔ **la CLE conserve la coordination et la responsabilité de la qualité des inventaires**

Inventaire de connaissance

Une méthodologie d'inventaire validé par la CLE le 1er juin 2010

- **Méthodologie adoptée par la CLE**

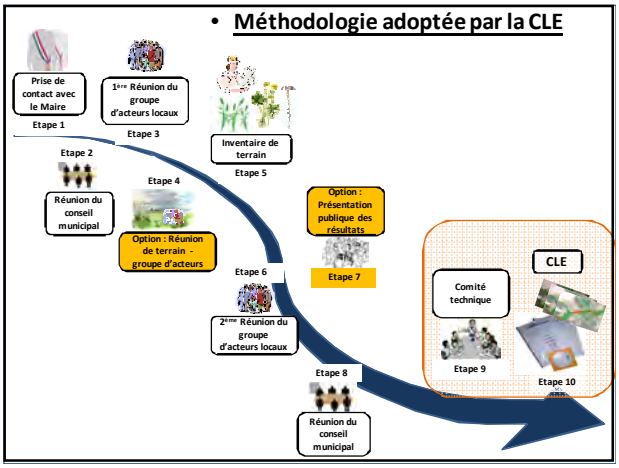

Des communes prioritaires :

L' IIBSN en tant que structure porteuse de la CLE se propose de réaliser cet inventaire pour le compte de ces communes.

Le chargé de mission « zones humides » intervient selon un plan de charge.

Des communes secondaires ou non prioritaires :

Les communes peuvent prendre l'initiative de l'inventaire en prenant l'attache d'un prestataire de service.
Afin d'aider les communes à mettre en place l'inventaire des zones humides tel que défini par la CLE, le conseil d'administration de l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre niortaise a validé la possibilité d'une **délégation de maîtrise d'ouvrage des communes vers l'Institution**

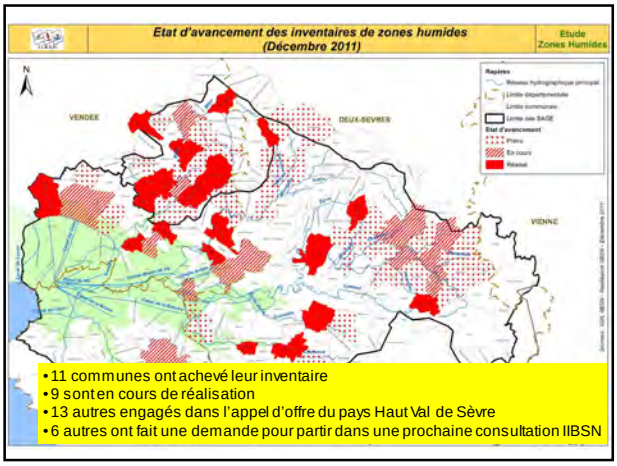

- 11 communes ont achevé leur inventaire
- 9 sont en cours de réalisation
- 13 autres engagés dans l'appel d'offre du pays Haut Val de Sèvre
- 6 autres ont fait une demande pour partir dans une prochaine consultation IIBSN

Quelques résultats présentés au CT « zone humide »:

	AFFRES	LA COUARDE	ECHIRE	EPANNES	GRANZAY-GRIPT	SCILLE	BOUILLE-COURDAULT	FONTAINES	MEUR SUR L'AUTISE	SAINTE GEMME LA PLAINE	VELLUIRE
Surface de zones humides inventoriées (en hectares)	24,83	41,18	121,66	7,64	78,6	124,39	16,08	11,67	20,15	26,2	94,37
Surface à prospecter (+ hors Marais Poitevin et boisement gérés par l'ONF)	1172,23	2587,50	464,29	3125,73	678,14	772,04	2162,04	1525,42	2242,82	2708,36	545,5

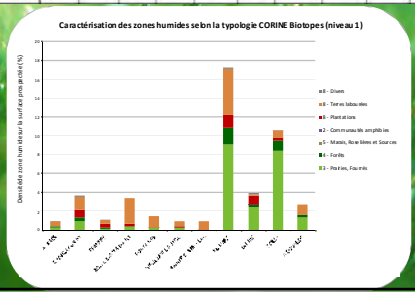

Autres éléments

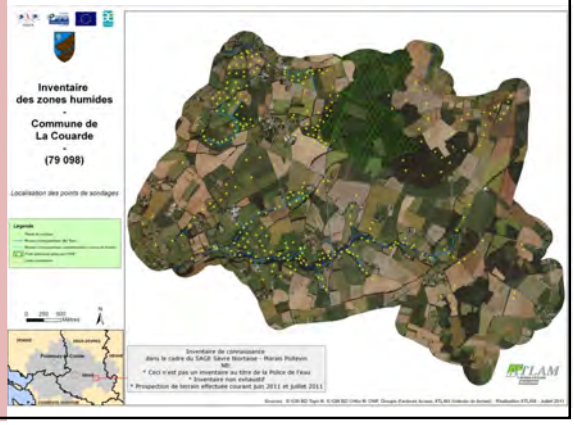

Caractérisation

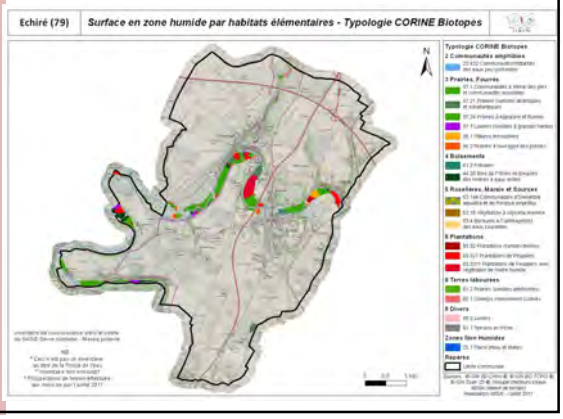

Autres éléments

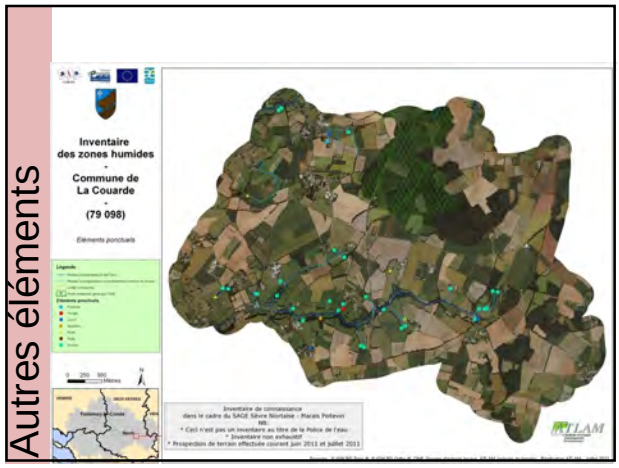

Critères retenus pour la validation des inventaires

- Respect de la phase de concertation
- Respect des aspects liés à la délimitation
- Respect des aspects liés à la caractérisation

Respect de la phase de concertation

- Constitution d'un groupe d'acteurs communal
- Respect des équilibres entre les différentes composantes dans la composition de ce groupe d'acteurs
- Conformité du nombre de réunions réalisées aux règles méthodologiques
- Mise en place d'une bonne communication *(invitations, qualité et diffusion des comptes-rendus,…)* auprès de ce groupe
- Mise en œuvre d'une communication satisfaisante par la commune vers l'ensemble de la population de sa commune *(bulletin communal, article de presse, mise en ligne sur un site internet, envoi de courriers aux agriculteurs,…)*

Respect des aspects liés à la délimitation

- Utilisation et prise en compte satisfaisantes de l'ensemble des données issues des outils de pré-localisations
- Compétence de l'expert intervenant *(en matière pédologique, floristique, mais aussi en matière didactique lors de ses exposés en réunion de groupe d'acteurs ou de réunions de terrain)*
- Complétude de la phase de terrain
- Usages des compétences pédologiques et botaniques pour la délimitation
- Effort de prospection en cohérence avec les résultats des outils de pré-localisations, les dires d'acteurs et les observations de terrains effectuées par l'IIBSN
- Usage satisfaisant du SIG *(système d'information géographique)*

Respect des aspects liés à la caractérisation

- Compilation satisfaisante de la donnée dans la base Gwern
- Remplissage correct de l'ensemble des descripteurs obligatoires visés dans les « modalités d'inventaires »
- Cohérence de la caractérisation de la zone humides avec les données existantes *(inondation, remontée de nappes, etc…)*
- Usage du SIG *(système d'information géographique)*
- Respect des dictionnaires de données

DEP	NOM COMMUNE	secteur géographique	Prestataire	Respect des phases de concertation	Respect des aspects liés à la délimitation (effort de prospection, identification des zones humides)	Respect des aspects liés à la caractérisation (base de données, Gwern, SIG…)	Proposition d'avis pour la CLE du SAGE SNMP
79	AIFFRES	Plaine calcaire	ATLAM BE	oui	Oui	oui	Favorable
	ECHIRE	Plaine et Vallée de la Sèvre	IIBSN	oui	Oui	oui	Favorable
	EPANNES	Plaine calcaire & MP	ATLAM BE	oui	oui	oui	Favorable
	GRANZAY-GRIPT	Plaine calcaire	ATLAM BE	oui	oui	oui	Favorable
	LA COUARDE	Tête de bassin versant	ATLAM BE	oui	oui	oui	Favorable
	SCILLE	socle (Massif armoricain)	ATLAM BE	oui	oui	oui	Favorable (commune avec le SAGE Vendée)
79							
85	BOUILLE-COURDAULT	Plaine calcaire (bordure du MP)	ATLAM BE	oui	oui	oui	Favorable
	FONTAINES	Plaine calcaire (bordure du MP)	ATLAM BE	oui	oui	oui	Favorable
	NIEUL-SUR-L'AUTISE	Plaine calcaire (bordure du MP)	ATLAM BE	oui	oui	oui	Favorable
	SAINTE-GEMME-LA-PLAINE	Plaine calcaire (bordure du MP)	ATLAM BE	oui	oui	oui	Favorable
	SAINT-MICHEL-LE-CLOUCQ	Transition Plaine Massif armoricain	ATLAM BE	oui	oui	oui	Favorable
	VELLUIRE	Plaine et MP	ATLAM BE	oui	oui	oui	Favorable
85							

Validation par le comité technique le 28 novembre 2011 ?

33

Propositions d'adaptation de la méthodologie d'inventaire

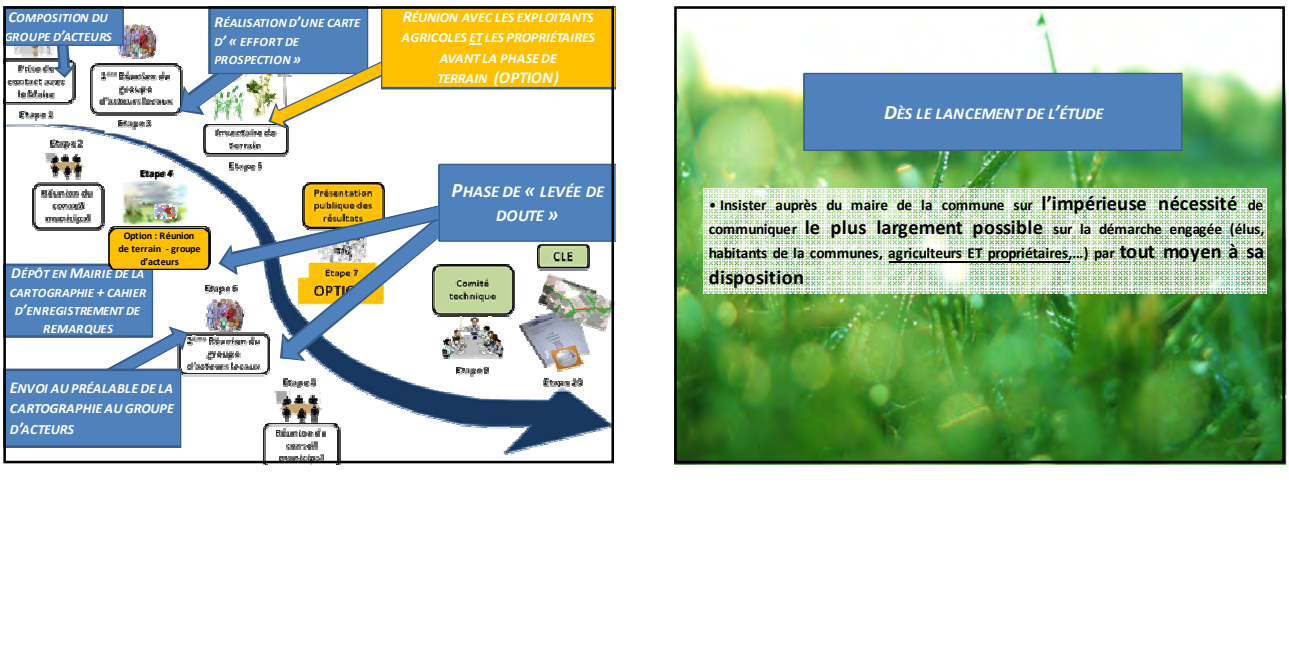

DÈS LE LANCEMENT DE L'ÉTUDE

- Insister auprès du maire de la commune sur **l'impérieuse nécessité** de communiquer **le plus largement possible** sur la démarche engagée (élus, habitants de la communes, agriculteurs ET propriétaires,…) par **tout moyen à sa disposition**

MEILLEURE COMMUNICATION SUR LES DATES DE PASSAGE DU PRESTATAIRE DE SERVICES

- **Courrier d'informations auprès de l'ensemble des exploitants agricoles (siège ou non sur la commune) et, dans la mesure du possible, d'un maximum de propriétaires de la commune, par le Maire**
- **Courrier d'informations auprès de la Chambre d'agriculture, par le Maire**
- Compte rendu de la première réunion du groupe d'acteurs
- Affichage en Mairie
- Utilisation du site internet de la collectivité
- Diffusion d'informations dans les boîtes aux lettres *(à la commune de vérifier ce point)*

ACCÈS AUX PARCELLES

- Lettre de mission signée **par le Maire**

PROPOSITION POUR LES COMMUNES SITUÉES DANS LE MARAIS

- Groupage de communes pour la consultation et la mise en œuvre, car peu de surfaces *(ex: Champagné les Marais)*

Objectif → mutualisation des réunions pour le groupe d'acteurs et des venues du bureau d'étude sur le terrain.

PROPOSITION DE RÉPONSE AU COURRIER DE LA CA85

- Dans la dispo 4G-2 du SAGE, il est indiqué que CLE = Rédige un cahier des charges AVEC établissement des critères pour distinguer ZHIEP et ZSGE

Propositions :

- Travail en 2012 sur méthode et critères ZHIEP et ZSGE au sein du groupe « ZH »
- **Hiérarchisation effectuée par bassin ou sous-bassins, quand les inventaires seront terminés sur un secteur**

APRÈS LA VALIDATION PAR LA CLE

- Transmission aux maires d'une copie de la délibération de la CLE
- **Mise à disposition** en libre accès sur site Internet de l'IIBSN
- **Communication des données** aux personnes qui en feront la demande

III – Choix de logos du SAGE

40

Proposition n°1 :

sage
SÈVRE NIORTAISE
MARAIS POITEVIN

41

Proposition n°2 :

sage
Sèvre Niortaise
& Marais Poitevin

42

Proposition n°3 :

SAGE
SÈVRE NIORTAISE
MARAIS POITEVIN

- **Vote :**

Proposition n°1 :	Proposition n°2 :	Proposition n°3 :
sage SÈVRE NIORTAISE MARAIS POITEVIN	sage Sèvre Niortaise & Marais Poitevin	sage SÈVRE NIORTAISE MARAIS POITEVIN

IV – Points d'avancement sur les CTGQ

- **Avancement des Contrats CTGQ**

		Département	VENDEE		DEUX-SEVRES	CHARENTE-MARITIME
		Secteur	Bordure nord du Marais poitevin - Bassin de la Vendée	Bordure nord du Marais poitevin - Bassin de l'Autize	Bassin de la Sèvre niortaise - Mignon	Bassin du Curé - Marais poitevin
Etude préalable au contrat territorial gestion quantitative	Volet "création de retenues de substitution"	Maîtrise d'ouvrage :	Syndicat mixte du Marais Poitevin Vendée Sèvre Autize (SMVSA)	Syndicat mixte du Marais Poitevin Vendée Sèvre Autize (SMVSA)	Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, puis Coop de l'Eau (étapes à venir)	
		Pré-sélection par la CA de l'AELB *	24/03/2011		30/06/2011	
		Bureau d'étude :	Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne (CACG)	Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne (CACG)	Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne (CACG)	
		Titre étude :	Etude d'économies d'eau et de prélocalisation de réserves de substitution		Etude préalable à la création de retenues	
		Début de lancement étude	Janvier 2011		Janvier 2011	
		Phases de l'étude : Construction d'une base géolocalisée des prélèvements et des besoins en eau	Réalisé	Réserves réalisées	Réalisé	
		Analyse des contraintes, prélocalisation et pré-dimensionnement des réserves	Réalisé		En cours de validation	
		Définition de l'impact des réserves - test de différents scénarii d'implantation	Réalisé		A venir (pas prévue dans le cadre de l'étude CACG)	
		Faisabilité juridique et financière	En cours		A venir (pas prévue dans le cadre de l'étude CACG)	
		Montage du dossier d'avant-projet et dossiers réglementaires	A venir		A venir (pas prévue dans le cadre de l'étude CACG)	
		Volume total stocké en réserves de substitution (millions de m³)	5,89 eaux souterraines + 0,39 eaux de surfaces	3.2	9 maxi	
		Nombre de réserves envisagées :	9	10	Entre 20 et 27	
	Volet "autres mesures d'accompagnement et suivi-évaluation du contrat"	Maîtrise d'ouvrage :	Co-gestion : SMVSA - Chambre d'agriculture 85		Co-portage : Chambre d'agriculture 79 / Coop de l'Eau	
		Bureau d'étude :	NON		NON	
		Installation du comité de pilotage :	Novembre 2011		Octobre 2011	
		Formalisation des enjeux agricoles et environnementaux du territoire	A venir		A venir	
		Construction du programme d'actions et calibrage des différentes mesures	A venir		A venir	
		Proposition d'indicateurs de suivi	A venir		A venir	
		Commentaires :	*Une première version des propositions d'actions a été présentée par la CA 85 à un comité de pilotage comprenant notamment l'AELB, la DREAL et le SMVSA*	*Discussion en cours sur l'opportunité de monter un CTGQ en intégrant (ou non) la partie Deux-Sévrienne*	*L'étude a été étendue aux bassins du Mignon 17 et à l'amont de la Sèvre dans le 86*	*Rencontre AELB, EPMP et CA17 le 12/10/2011. CA 17 en attente de la mise en place de la structure publique issue de la réflexion portée par le CG17*

(*) Délibération du CA de l'AELB : **Art1** : La CA de l'agence de l'eau a décidé d'inscrire les 2 périmètres sur la liste des territoires présélectionnés pour l'étude et la préparation de contrats territoriaux axé sur la gestion quantitative. **Art 2** : La CA indique que pour définir les conditions de financement des projets, notamment celles des retenues de substitution, il sera attentif d'une part au niveau d'ambition du contrat pour l'atteinte des [illegible]

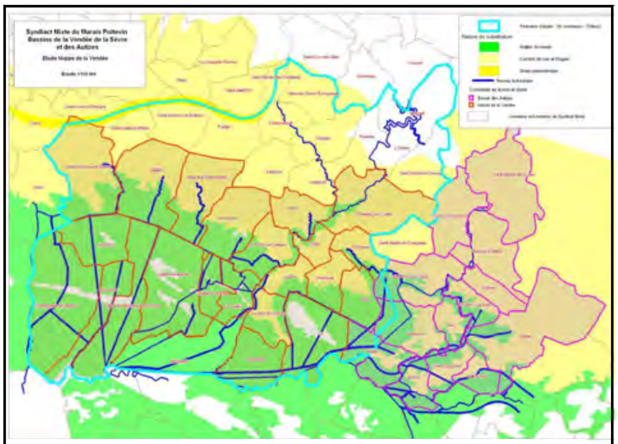

Source: SMVSA – 2011 – Périmètre d'étude « Economies d'eau et prélocalisation réserves de substitution »

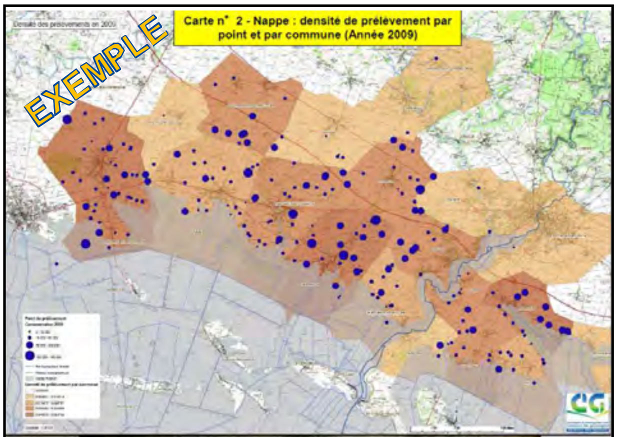

Source: CACG - SMVSA – 2011 – Localisation et intensité de prélèvement en nappes

- **Dimensionnement du projet de CTGQ Bassin Vendée**

Coût estimatif 30 M €

	Chiffre (en Mm^3)
Référence consommation **en nappe** - année 2003	**15.2**
Nombre d'exploitations prélevant en nappe *133 représentent 90% des volumes prélevés 2004-2009*	168 (271 forages)
Objectif intermédiaire 2015 (7C4) - prélèvements **en nappe** "printemps + été"	8.34
PROJET CTGQ :	
Volumes prévus en réserves issus d'eau de nappe *(8 projets SMVSA en cours en territoire SAGE SNMP + projets privés déjà en place sur SAGE SNMP*	5.89
Volumes en réserves issus d'eau de surface *Gué de Velluire + Marsais Ste Radegonde (territoire Sage Vendée)*	0.39
Volumes totaux en réserve	**6.28**
Volumes prélèvements totaux autorisés - objectif 2015* *(prélèvements en nappe + volumes en réserves)*	12.34
Volumes restant prélevés dans les nappes	6.45
Volume économies d'eau	2.86
Effort réalisé	8.75

* volume 2015 retenu dans le protocole (Etat + CA 85 + CG 85) pour nappe sud vendée

49

- **9 projets de réserves**

Communes	Lieu-dit	SAGE	Origine de l'eau		Volume stocké (ordre de grandeur en m^3)
			Nappe	Surface	
Nalliers	Le Grand Cochet	SNMP	X		465 500
Sainte Gemme la Plaine	Le Bois du Coup	SNMP	X		836 000
Mouzeuil Saint Martin	Le Fritu	SNMP	X		835 000
Le Poiré de Velluire	Les Chirons	SNMP	X		857 500
Doix	Les Goularderies	SNMP	X		491 000
Fontaines / Saint Martin de Fraigneau	Le Grand Moulin	SNMP	X		440 500
Pouillé	Les Champs Beau Cyr	SNMP	X		842 500
le Gué de Velluire	Les Champs de Noël	SNMP		X	163 500
Marsais Ste Radegonde / St Martin des Fontaines	Le Chaillou	Vendée	X	X	285 500
TOTAL					5 217 000

50

- **Périmètre d'étude « CTGQ « gestion quantitative de l'eau sur le bassin de la Sèvre Niortaise - Mignon »**

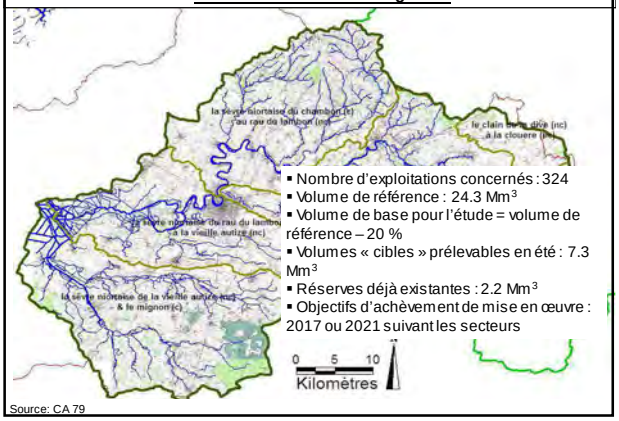

- Nombre d'exploitations concernés : 324
- Volume de référence : 24.3 Mm^3
- Volume de base pour l'étude = volume de référence – 20 %
- Volumes « cibles » prélevables en été : 7.3 Mm^3
- Réserves déjà existantes : 2.2 Mm^3
- Objectifs d'achèvement de mise en œuvre : 2017 ou 2021 suivant les secteurs

Source: CA 79

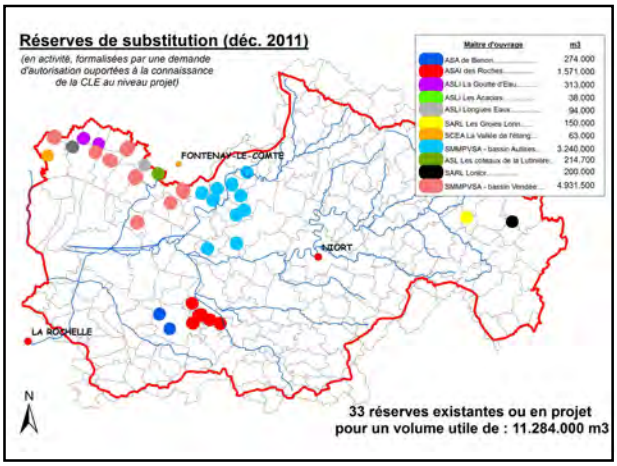

- **Calendrier prévisionnel :**

Présentations à la CLE avant fin avril 2012

Au Conseil d'administration de l'AELB en juin 2012

Contrat sur la période 2013-2017

53

V – Points divers

- Projet de création d'un pâturage collectif au Marais des Rouches – commune du Bourdet - PIMP
- Etiage prolongé : situation hydrologique

54

V – Points divers : étiage prolongé

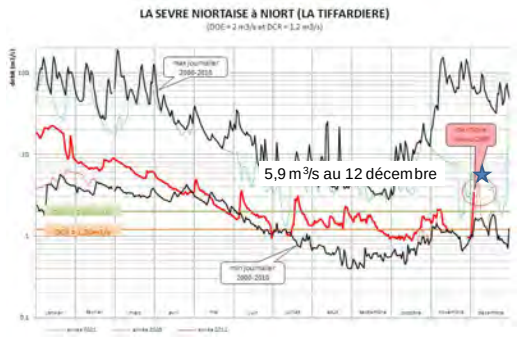

Source : SPC LA

- **Débits des cours d'eau :**

55

- **Etat des nappes :**

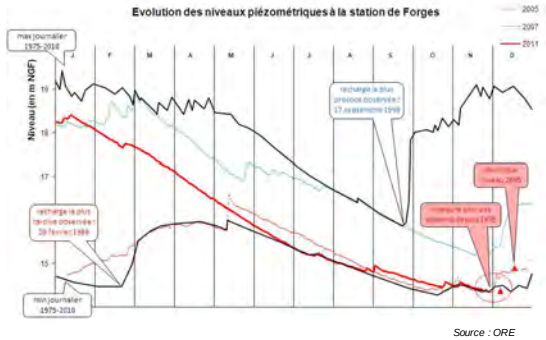

Source : ORE

56

- **Etat des nappes :**

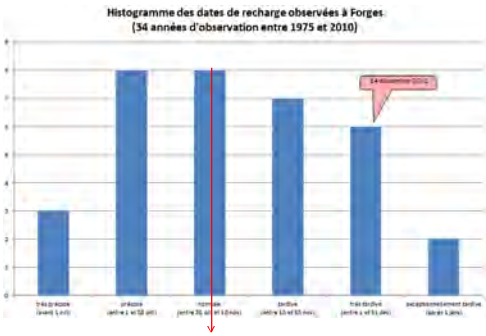

Sur les 35 dernières années, la date moyenne du début de la recharge s'établit au 3 novembre

57

- **Etat des nappes :**

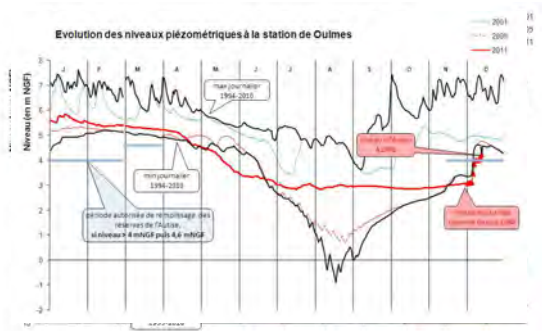

Source : ORE

58

- **Etat des nappes :**

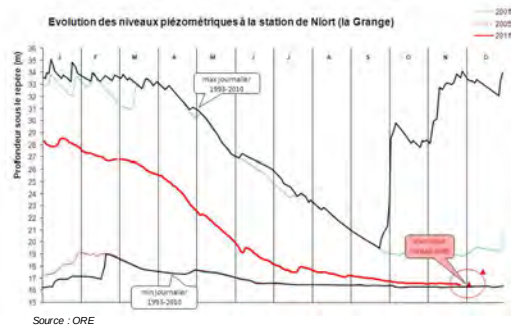

Source : ORE

59

- **Remplissage des barrages :**

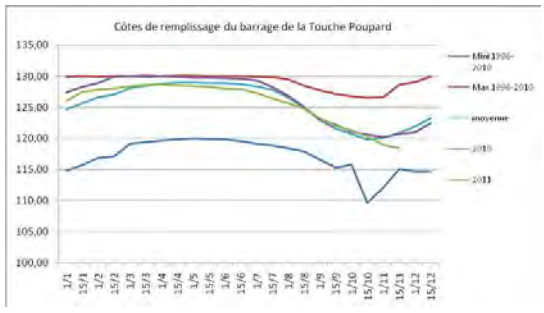

Source : CAEDS

60

BARRAGES DES DEUX-SEVRES - Suivi bimensuel

2011 MOIS*1	Cote N.G.F. *1	Barrage de la Touche Poupard (2011) Stock brut	Taux de remplissage	Variation du stock n - (n-1)	Débit lâché dans le Chambon	2010 Cote N.G.F. *1	Barrage de la Touche Poupard (2010) Stock brut	Taux de remplissage	Variation du stock n - (n-1)	Débit lâché dans le Chambon
		Culot= 500 000 m3			Débit réservé 75 l/s					
JANVIER	126.06 m	10.10 M.m3	67%	-110 000 m3	113 l/s	[illegible]	11.73 M.m3	78%	110 000 m3	[illegible]
MI-JANVIER	127.54 m	11.83 M.m3	79%	1 730 000 m3	180 l/s	[illegible]	12.78 M.m3	85%	1 050 000 m3	[illegible]
FEVRIER	127.88 m	12.25 M.m3	82%	420 000 m3	220 l/s	[illegible]	13.65 M.m3	91%	870 000 m3	[illegible]
MI-FEVRIER	128.03 m	12.43 M.m3	83%	180 000 m3	220 l/s	[illegible]	15.07 M.m3	100%	1 420 000 m3	[illegible]
MARS	128.38 m	12.88 M.m3	86%	450 000 m3	100 l/s	[illegible]	15.07 M.m3	100%	0 m3	[illegible]
MI-MARS	128.63 m	13.21 M.m3	88%	330 000 m3	100 l/s	[illegible]	15.07 M.m3	100%	0 m3	[illegible]
AVRIL	128.68 m	13.27 M.m3	88%	60 000 m3	100 l/s	[illegible]	15.07 M.m3	100%	0 m3	[illegible]
MI-AVRIL	128.60 m	13.18 M.m3	88%	-90 000 m3	75 l/s	[illegible]	15.02 M.m3	100%	-50 000 m3	[illegible]
MAI	128.48 m	13.01 M.m3	87%	-170 000 m3	75 l/s	[illegible]	14.83 M.m3	99%	-190 000 m3	[illegible]
MI-MAI	128.46 m	12.99 M.m3	87%	-20 000 m3	75 l/s	[illegible]	14.86 M.m3	99%	30 000 m3	[illegible]
JUIN	128.08 m	12.49 M.m3	83%	-500 000 m3	180 l/s	[illegible]	14.72 M.m3	98%	-140 000 m3	[illegible]
MI-JUIN	127.91 m	12.30 M.m3	82%	-190 000 m3	75 l/s	[illegible]	14.57 M.m3	97%	-150 000 m3	[illegible]
JUILLET	127.69 m	12.01 M.m3	80%	-290 000 m3	500 l/s	[illegible]	14.22 M.m3	95%	-350 000 m3	[illegible]
MI-JUILLET	126.91 m	11.06 M.m3	74%	-950 000 m3	850 l/s	[illegible]	12.83 M.m3	86%	-1 390 000 m3	[illegible]
AOUT	125.72 m	9.73 M.m3	65%	-1 330 000 m3	850 l/s	[illegible]	11.10 M.m3	74%	-1 730 000 m3	[illegible]
MI-AOUT	124.77 m	8.77 M.m3	58%	-960 000 m3	1 050 l/s	[illegible]	8.97 M.m3	60%	-2 130 000 m3	[illegible]
SEPTEMBRE	123.23 m	7.27 M.m3	48%	-1 500 000 m3	1 000 l/s	[illegible]	6.83 M.m3	46%	-2 140 000 m3	[illegible]
MI-SEPTEMBRE	122.24 m	6.41 M.m3	43%	-860 000 m3	400 l/s	[illegible]	6.33 M.m3	42%	-500 000 m3	[illegible]
OCTOBRE	121.32 m	5.69 M.m3	38%	-720 000 m3	600 l/s	[illegible]	5.48 M.m3	37%	-850 000 m3	[illegible]
MI-OCTOBRE	120.27 m	4.92 M.m3	33%	-770 000 m3	600 l/s	[illegible]	5.16 M.m3	34%	-320 000 m3	[illegible]
NOVEMBRE	118.96 m	4.06 M.m3	27%	-860 000 m3	880 l/s	[illegible]	4.84 M.m3	32%	-320 000 m3	[illegible]
MI-NOVEMBRE	118.43 m	3.76 M.m3	[illegible]	-300 000 m3	900 l/s	[illegible]	5.19 M.m3	[illegible]	350 000 m3	[illegible]
DECEMBRE	118.22 m	3.63 M.m3	24%	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	36%	230 000 m3	[illegible]
MI-DECEMBRE			0%	-3 630 000 m3		[illegible]	6.60 M.m3	44%	1 180 000 m3	[illegible]
FIN DECEMBRE			0%	0 m3		[illegible]	9.75 M.m3	65%	3 150 000 m3	[illegible]

*1 niveaux au début de chaque période

- **Remplissage des barrages - MERVENT :**

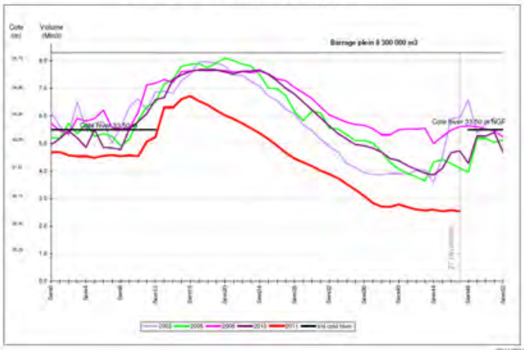

Source : syndicat intercommunal pour l'utilisation des eaux de la forêt de Mervent

62

- **Conclusion :**
  - Au plus bas des chroniques disponibles
  - Situation rare, mais déjà observée

  ➔ Ne préjuge pas de l'année suivante, mais la prudence s'impose, au cas où la pluviométrie à venir serait faible (cas 2005)

  ➔ La recharge vient de commencer (pluies des derniers jours)

63

- **MERCI DE VOTRE ATTENTION**

64

ANNEXE 2

Power-point de présentation du bilan du programme « Re-sources »

		Département	VENDEE		DEUX-SEVRES	CHARENTE-MARITIME
		Secteur	Bordure nord du Marais poitevin - Bassin de la Vendée	Bordure nord du Marais poitevin - Bassin de l'Autize	Bassin de la Sèvre niortaise - Mignon	Bassin du Curé - Marais poitevin
Etude préalable au contrat territorial gestion quantitative	Volet "création de retenues de substitution"	Maîtrise d'ouvrage :	Syndicat mixte du Marais Poitevin Vendée Sèvre Autize (SMVSA)	Syndicat mixte du Marais Poitevin Vendée Sèvre Autize (SMVSA)	Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, puis Coop de l'Eau (étapes à venir)	
		Pré-selection par la CA de l'AELB *	24/03/2011		30/06/2011	
		Bureau d'étude :	Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne (CACG)	Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne (CACG)	Compagnie d'Aménagement des Côteaux de Gascogne (CACG)	
		Titre étude :	Etude d'économies d'eau et de prélocalisation de réserves de substitution		Etude préalable à la création de retenues	
		Début de lancement étude	Janvier 2011		Janvier 2011	
		Phases de l'étude :				
		Construction d'une base géolocalisée des prélèvements et des besoins en eau	**Réalisé**	**Réserves réalisées**	**Réalisé**	
		Analyse des contraintes, prélocalisation et pré-dimensionnement des réserves			**En cours de validation**	
		Définition de l'impact des réserves - test de différents scénarii d'implantation			**A venir (pas prévue dans le cadre de l'étude CACG)**	
		Faisabilité juridique et financière	**En cours**		**A venir (pas prévue dans le cadre de l'étude CACG)**	
		Montage du dossier d'avant-projet et dossiers réglementaires	**A venir**		**A venir (pas prévue dans le cadre de l'étude CACG)**	
		Volume total stocké en réserves de substitution (millions de m^3)	**5,89 eaux souterraines + 0,39 eaux de surfaces**	**3.2**	**9 maxi**	
		Nombre de réserves envisagées :	9	10	Entre 20 et 27	
	Volet "autres mesures d'accompagnement et suivi-évaluation du contrat"	Maîtrise d'ouvrage :	Co-gestion : SMVSA - Chambre d'agriculture 85		Co-portage : Chambre d'agriculture 79 / Coop de l'Eau	
		Bureau d'étude :	NON		NON	
		Installation du comité de pilotage :	Novembre 2011		Octobre 2011	
		Formalisation des enjeux agricoles et environnementaux du territoire	**A venir**		**A venir**	
		Construction du programme d'actions et calibrage des différentes mesures	**A venir**		**A venir**	
		Proposition d'indicateurs de suivi	**A venir**		**A venir**	
		Commentaires :	*Une première version des propositions d'actions a été présentée par la CA 85 à un comité de pilotage comprenant notamment l'AELB, la DREAL et le SMVSA*	*Discussion en cours sur l'opportunité de monter un CTGQ en intégrant (ou non) la partie Deux-Sèvrienne*	*L'étude a été étendue aux bassins du Mignon 17 et à l'amont de la Sèvre dans le 86*	*Rencontre AELB, EPMP et CA17 le 12/10/2011. CA 17 en attente de la mise en place de la structure publique issue de la réflexion portée par le CG17*

*(*1)délibération du CA de l'AELB*

Art1 *: Le CA de l'agence de l'eau a décidé d'inscrire les 2 périmètres sur la liste des territoire présélectionnés pour l'étude et la préparation de contrats territoriaux axé sur la gestion quantitative.*

Art 2 *: Le CA indique que pour définir les conditions de financement des projets, notamment celles des retenues de substitution, il sera attentif d'une part au niveau d'ambition du contrat pour l'atteinte des volumes prélevables et d'autre part à la mise en oeuvre équilibrée des différentes actions prévues (substitution, MAE et économies d'eau)*

ANNEXE 4

Carte de l'état d'avancement des projets de réserves portés à la connaissance de la CLE sur le territoire du SAGE

Réserves de substitution (déc. 2011)

(en activité, formalisées par une demande d'autorisation ouportées à la connaissance de la CLE au niveau projet)

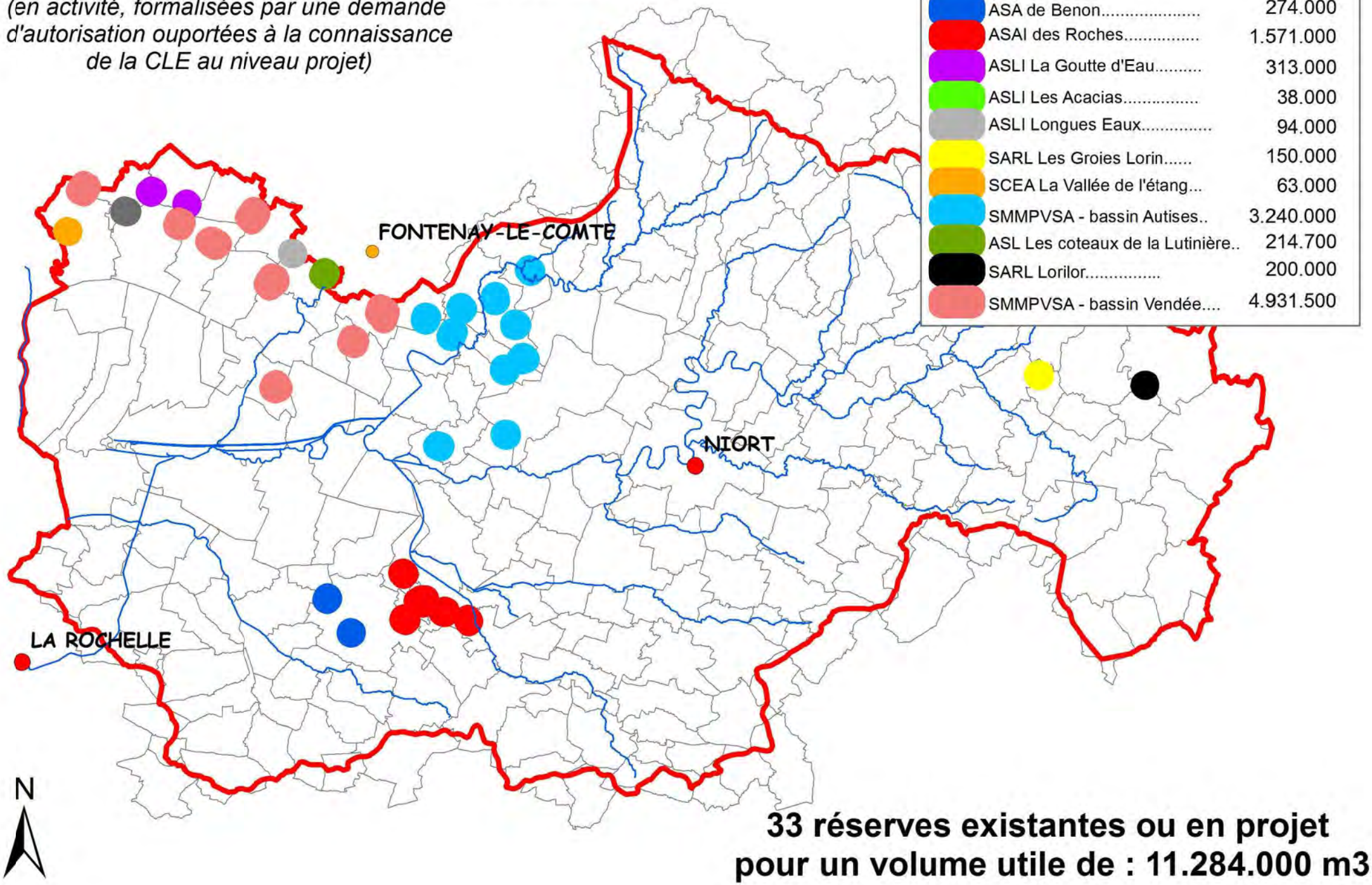

Maître d'ouvrage	m3
ASA de Benon.....	274.000
ASAI des Roches.....	1.571.000
ASLI La Goutte d'Eau.....	313.000
ASLI Les Acacias.....	38.000
ASLI Longues Eaux.....	94.000
SARL Les Groies Lorin.....	150.000
SCEA La Vallée de l'étang...	63.000
SMMPVSA - bassin Autises..	3.240.000
ASL Les coteaux de la Lutinière..	214.700
SARL Lorilor.....	200.000
SMMPVSA - bassin Vendée....	4.931.500

33 réserves existantes ou en projet pour un volume utile de : 11.284.000 m3

ANNEXE 5

Power-point de présentation du projet de pâturage collectif sur la commune du Bourdet sous maîtrise d'ouvrage du PIMP

Aménagement du pâturage collectif de l'Ile Bapaume

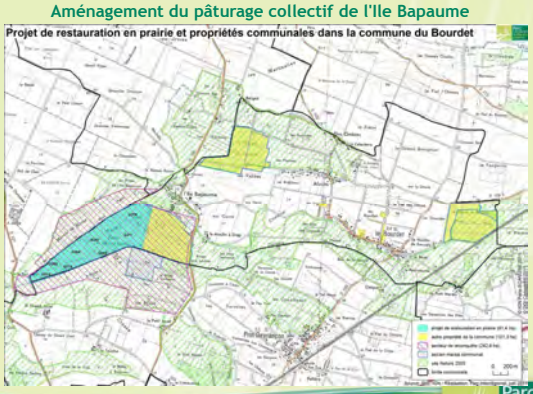

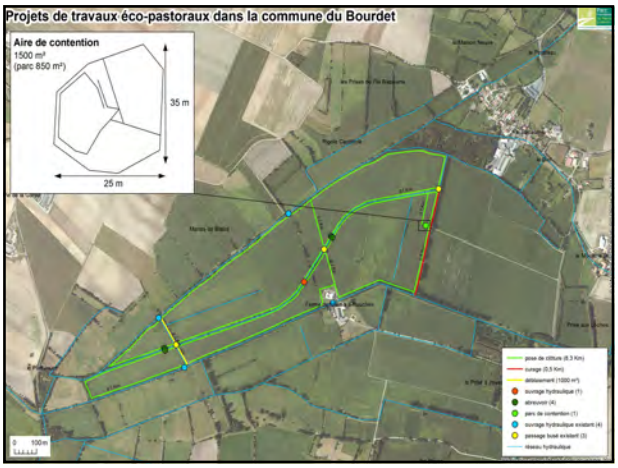

Mise en œuvre des travaux

Réalisé:

Remise en herbe des 61 ha
(semis effectué en septembre)

Programmés pour 2012:

Restauration de 4 abreuvoirs
Pose de 8300 mètres de clôture barbelés
Installation d'un parc de contention collectif
Curage de 900 mètres de fossés tertiaires

Exemple d'un équipement de contention des animaux

(ici sur le communal d'Anais, 17)

ANNEXE 6

Carte de bilan de production d'eau potable en 2010 à partir de ressources situées sur le territoire du SAGE

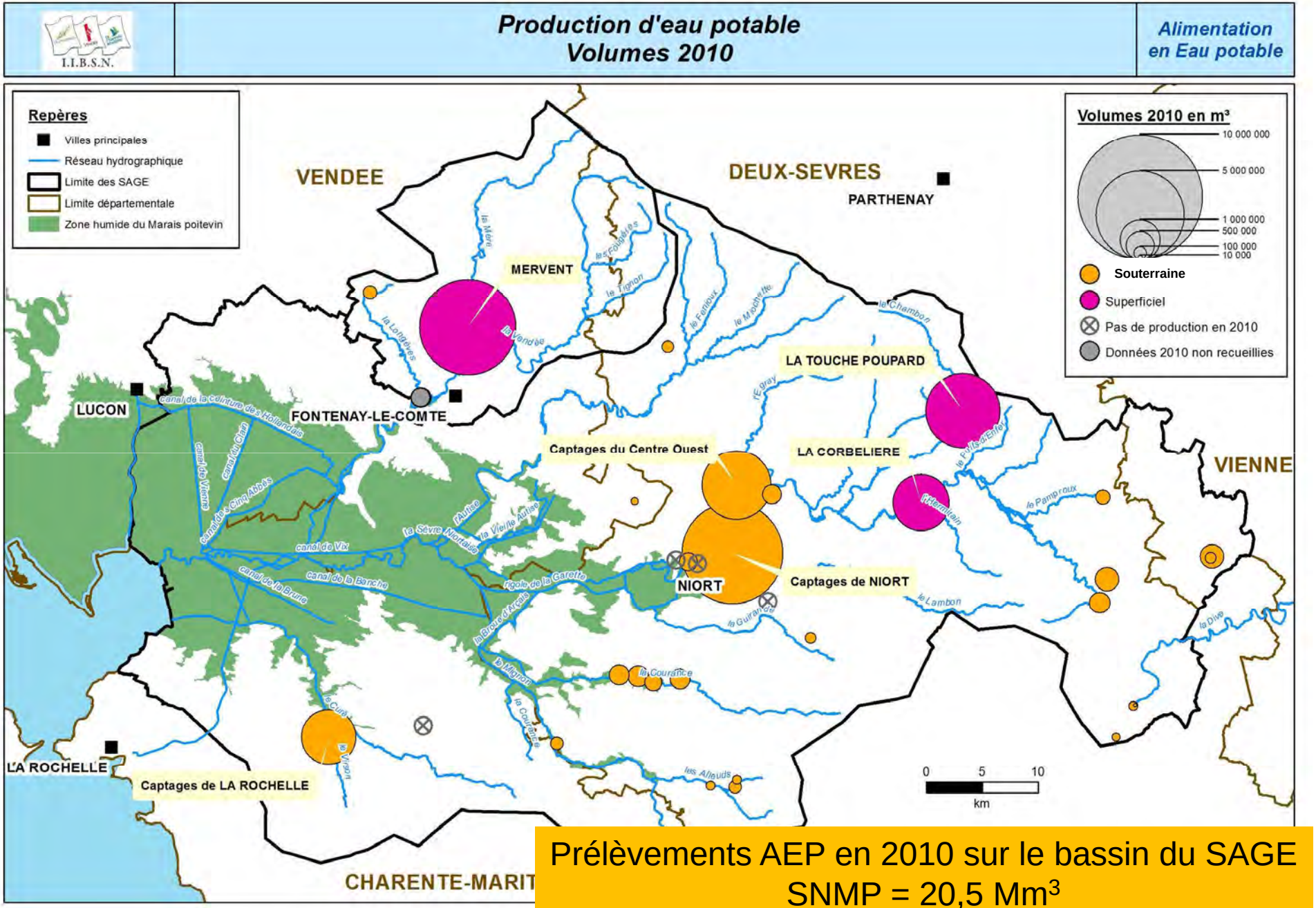

Prélèvements AEP en 2010 sur le bassin du SAGE
SNMP = 20,5 Mm^3